CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00
E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

MERCREDI 9 MARS 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mercredi 9 mars 2011

Séance du mercredi 9 mars 2011

Sur convocation en date du 25 février 2011, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le mercredi 9 mars 2011, à 9 H 30, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAIGRON, Président du Centre de Gestion et Maire de Vern-sur-Seiche.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
- Mr **HAIGRON Jean-Claude**	Président du **Centre de Gestion**, Maire de **Vern-sur-Seiche**
- Mr **BERNARD Jean-Jacques**	2ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Maire de **Thorigné-Fouillard**
- Mr **DURAND Joseph**	3ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Maire de **Bréal-sous-Montfort**
- Mme **AUNEAU Marie-Thérèse**	4ème Vice-Présidente du **Centre de Gestion**, Maire de **Saint-Aubin-du-Cormier**
- Mme **SIMON-GLORY Évelyne**	1er Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Maire de **Plesder**
- Mr **LAUNAY Alain**	2ème Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Maire de **Pleurtuit**
- Mr **LORANT Michel**	3ème Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Maire de **Parthenay-de-Bretagne**
- Mme **LE FUR Christine**	4ème Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Adjointe au Maire de **Montauban-de-Bretagne**
- Mr **BIHAN Michel**	Maire de **Cesson-Sévigné**
- Mr **BLIN Loïc**	Conseiller Municipal de **Chavagne**
- Mr **GOURRONC Philippe**	Maire de **Goven**
- Mr **HARDY Jean-Pierre**	Vice-Président de **Fougères Communauté**, Maire de **Saint-Sauveur-des-Landes**
- Mr **LAHAYE Patrick**	Adjoint au Maire de **La Bouëxière**
- Mr **LE BLOND Grégoire**	Maire de **Chantepie**
- Mr **MARÉCHAL Joseph**	Adjoint au Maire de **Le Pertre**
- Mr **MELLET Yvon**	Président de la **Communauté de Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon**, Maire de **Teillay**
- Mr **NICOLAS Gilles**	Maire de **Chevaigné**
- Mme **SIMONESSA Ingrid**	Adjointe au Maire de **Pacé**

SUPPLÉANTS		
- Mr	**PRÉVOST Daniel**	Maire de **Bazouges-la-Pérouse**, suppléant de Mr **LE COZ Louis**
AGENT COMPTABLE DU CENTRE DE GESTION		
- Mme	**BROCH Lyliane**	Trésorière Principale de Rennes Municipale
CENTRE DE GESTION		
- Mr	**MORIN Michel**	Directeur Général du Centre de Gestion
- Mr	**ZAM Laurent**	Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion
- Mme	**BELLITI Laurence**	Assistante de Direction
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS		
TITULAIRES		
- Mr	**LE COZ Louis**	1er Vice-Président du **Centre de Gestion**, Adjoint au Maire de **Redon**
- Mr	**BOURGES Rémy**	Maire de **Dingé**
- Mr	**BRETEAU Pierre**	Président du **Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Grégoire**, Maire de **Saint-Grégoire**
- Mr	**HOUSSEL Pierric**	Maire de **Saint-Armel**
- Mme	**PERRAULT Ghislaine**	Maire de **Monterfil qui a donné <u>POUVOIR à Mr Joseph DURAND</u>**
- Mr	**RAULT Henri**	Maire de **Chauvigné**, Conseiller Général
SUPPLÉANTS		
- Mr	**GORRÉ Gérard**	Conseiller Municipal de **Le Crouais**, suppléant de Mr **RAULT Henri**
- Mr	**LEJAS Émile**	Maire de **Saint-Jean-sur-Vilaine**, suppléant de Mr **HOUSSEL Pierric**
- Mr	**POULARD Alain**	Maire de **Montgermont**, suppléant de Mr **NICOLAS Gilles**
- Mr	**ROCHEFORT Louis**	Président du **Centre Communal d'Action Sociale de Tinténiac**, Maire de **Tinténiac**, suppléant de Mr **BRETEAU Pierre**
- Mr	**THÉBAULT Yves**	Maire de **Bain-de-Bretagne**, suppléant de Mme **PERRAULT Ghislaine**

Madame Marie-Thérèse AUNEAU est désignée comme Secrétaire de Séance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mercredi 9 mars 2011

PROCÈS-VERBAL

Jean-Claude HAIGRON procède à l'appel et fait état du pouvoir de madame Ghislaine PERRAULT donné à monsieur Joseph DURAND.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 9 H 35.

Marie-Thérèse AUNEAU est désignée comme secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Jean-Claude HAIGRON, Président, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du mercredi 1er décembre 2010.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mercredi 1er décembre 2010 est déclaré adopté.

LES INFORMATIONS

1. BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'EXÉCUTIF

Jean-Claude HAIGRON, président, présente aux administrateurs les dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration, sont retracées ci-après.

Objet	Président	Vice-présidents	Directeurs	Responsables de service
CTP		MTA	AH	SG
Réunion élus référents en hygiène et sécurité		JD		SS
AG FNCDG	JCH		MM	
Réunion GO+	JCH	LLC	MM	PhB-SG
Réunion représentants des commissions de réforme « inaptitude au travail »		JD	LZ	SS
Recrutement Référent Carrières/Retraite	JCH		MM	SG
Cérémonie des voeux	JCH	LLC-JJB-JD	MM-LZ-AH	Tous
Conseils de discipline		JD-LLC		SG
Commission handicap reclassement		JD	LZ	SS
Jury d'admissibilité ATP2EE		LLC		LO
Commission de réforme		JD		SS
Préparation CAP		JJB	MM	SG
Préparation CAP	JCH			SG
Ecrits Agent de maîtrise (joignable par téléphone)		LLC		
Recrutement cadre B Concours/Finances	JCH		MM	PhB-NJ
CAP	JCH	JJB-LLC-JD	MM	SG
CAP		JJB-LLC-JD	MM	SG
Ecrits Gardien de police municipale (joignable par téléphone)		LLC		
RV COS	JCH		MM-AH	
CA de la FNCDG	JCH			
Oraux ATP2EE		LLC		
Réunion annuelle SMT itinérants	JCH	JJB	MM-LZ	CB
Jury d'admissibilité attaché territorial		LLC		CT
Jury d'admission d'ATP2EE		LLC		LO
RV Médecins de la commission de réforme	JCH		LZ	
Réunion préparation budget		JJB	MM	PHB
CTP		MTA-JD	AH	
Entretiens candidats postes Carrière	JCH		MM	FDW
Groupe de travail CTP		MTA-JD ?		SG
Bureau CDG	JCH	LLC-JJB-JD-MTA	MM-AH	
Entretiens Prémicol		JJB	MM	LL-CB
Oraux concours externe attaché territorial		LLC		
CA du CDG	JCH	LLC-JJB-JD-MTA	MM-LZ-AH	
Groupe de travail CTP « risque chimique »		MTA		
Oraux concours interne et 3ème voie attaché territorial		LLC		
CAP	JCH	LLC-JJB-JD-MTA	AH	SG
Rentrée PREMICOL	JCH	JJB		
Commission de réforme		JD		SS
Jury admissibilité gardien de police municipale		LLC		LO
CREF à Arradon	JCH	LLC-JJB-JD	MM-LZ-AH-JPH	CR
Bureau de la Coopération informatique	JCH	LLC	MM-JPH	PHB
Bureau CDG	JCH	LLC-JJB-JD-MTA	MM-LZ-AH-JPH	

07/04/11	Rencontre thématique : FIPH : déclaration des contributions au FIPH et saisie des aides financières sur la plate-forme		JD		
12/04/11	Ecrits examen professionnel d'attaché principal (joignable par téléphone)		LLC		
12 et 13 avril 2011	Salon des collectivités 2011	JCH	LLC-JJB-JD-MTA	MM-JPH-LZ-AH	
14/04/11	Coopération GO+	JCH		MM-JPH	PhB-SG
14/04/11	Commission handicap reclassement		JD	LZ	SS
18/04/11	CTP		MTA-JD	JPH-AH	
20/04/11	CA du CDG	JCH	LLC-JJB-JD-MTA	MM-JPH-LZ-AH	
21/04/11	Réunion instance de suivi et de développement	JCH		MM-JPH-LZ	

J.C. HAIGRON (JCH) - L. LE COZ (LLC) - J.J. BERNARD (JJB) - J. DURAND (JD) - M.T. AUNEAU (MTA) - M. MORIN (MM) - L. ZAM (LZ) - A. HERVÉ (AH) - P. BEAUCOUDRAY (PhB) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - I. LANDRÉ-MERCIER (ILM) - P. LARVOL (PL) - L. LAUNAY (LL) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS) - F. de WITASSE THÉZY (FdWT) - C. BODIN (CB) - E. KARLE (EK)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif du CDG.

2. MISSION « HANDICAP » : interventions en conseils communautaires

Jean-Claude HAIGRON, président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'action du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine se poursuit à travers de nombreuses actions de sensibilisation sur le handicap.

Après la réalisation d'une exposition retraçant les 3 axes de la mission *(sensibilisation au handicap, aide au recrutement, maintien dans l'emploi)*, des interventions en conseils communautaires ont été proposées aux 27 communautés de communes ou communautés d'agglomération. De manière générale, elles ont reçu très favorablement cette proposition d'intervention.

Malgré la brièveté de l'intervention *(30 minutes)*, plusieurs sujets sont abordés : la loi du 11/02/2005, la typologie des handicaps, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, le maintien dans l'emploi, les aides financières du FIPHFP. En plus de l'intervention de la chargée de mission handicap, les conseillers en prévention sont associés à ces temps de rencontres. C'est pour eux l'occasion de présenter l'accompagnement proposé pour favoriser le maintien dans l'emploi à travers la réalisation des études de poste. Au 22 février 2011, 173 personnes ont assisté aux interventions *(158 élus, 14 RH, 1 agent)*.

Communauté de communes concernée	Date et heure	Participations
CDC Val d'Ille	21/01/11 à 8h	10 élus - 2 RH - 1 agent
CDC Pays de Dol et Baie du Mont St Michel	25/01/11 à 10h	6 élus
CDC Pays de Bécherel	25/01/11 à 18h30	23 élus - 1 RH
Louvigné Communauté	27/01/11 à 20h	17 élus - 1 RH
CDC Pays de Liffré	03/02/11 à 20h30	20 élus - 1 RH
CDC Pays de Redon	07/02/11 à 18h	45 élus - 1 RH
CDC Pays de Châteaugiron	10/02/11 à 17h30	4 élus - 6 RH
Montfort Communauté	17/02/11 à 20h30	33 élus - 2 RH
Coglais Communauté	23/02/11 à 19h	34 élus - 4 RH
CDC Pays de St Méen le Grand	28/02/11 à 18h30	25 élus - 3 RH
Fougères Communauté	07/03/11 à 20h15	
CDC Côte d'Emeraude	23/03/11 à 17h30	
Pays d'Aubigné	18/05/11 à 18h30	
CDC Bretagne Romantique	23/09/11 à 18h30	

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du calendrier des interventions en communautés de communes.

3. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : point sur les adhésions

Jean-Claude HAIGRON, président, présente aux administrateurs un point de situation sur les adhésions au contrat d'assurance des risques statutaires.

A. Les actions de promotion du contrat

Pour assurer la promotion du contrat d'assurance des risques statutaires, les collectivités *(adhérentes et non adhérentes)* ont été invitées à participer à une première réunion d'information organisée le 14 septembre. 127 personnes représentant 110 collectivités étaient présentes. Le 20 octobre, une deuxième réunion leur était à nouveau proposée avec la collaboration du courtier en assurance retenu Dexia Sofcap *(assureur retenu : CNP)* : la participation était plus faible *(20 participants représentant 18 collectivités)*, les collectivités ayant reçu les informations par écrit. En globalité, 147 personnes représentant 128 collectivités ont participé à ces rencontres. Cette participation démontre la mobilisation des collectivités sur ce sujet.

Par ailleurs, des rendez-vous individualisés ont été effectués. Les commerciaux de la Sofcap se sont déployés pour répondre aux questionnements des collectivités de plus de 20 agents CNRACL *(une soixantaine)* du 14 octobre au 9 novembre 2010. 54 collectivités ont souhaité les rencontrer.

B. Le recensement des adhésions au contrat

Les collectivités ont été destinataires le 23 septembre 2010 d'un courrier retraçant les propositions de taux, les garanties, une synthèse des conditions générales ainsi qu'une déclaration d'intention ne valant pas acte d'engagement mais permettant de préparer les démarches administratives et notamment l'édition des certificats d'adhésion. Ensuite, chaque collectivité a été invitée à délibérer pour la souscription des contrats.

Les collectivités non adhérentes ou n'ayant pas mandaté le Centre de Gestion ont également été destinataires des informations par courrier.

À ce jour, le taux d'adhésion est plutôt satisfaisant. Sur les 379 collectivités ayant mandaté le CDG, 336 collectivités ont souhaité passer un contrat *(dont 14 nouvelles collectivités)*. 26 collectivités anciennement adhérentes ont fait le choix de ne pas re-signer un contrat, la plupart d'entre elles avaient lancer leur propre consultation et obtenu une proposition plus intéressante au niveau du taux de la prime d'assurance. 13 collectivités non adhérentes mais ayant mandaté le CDG n'ont pas retenu la proposition du CDG et ont conservé leur assureur. 4 collectivités n'ont pas encore manifesté leur intention. Elles ont été recontactées.

En terme de contrats signés, le contrat groupe représente, au 14 février 2011, 524 contrats *(313 contrats CNRACL et 211 contrats IRCANTEC)*. Les collectivités ont été destinataires de leur pochette contrat le 15 février dernier.

	Collectivités de moins de 20 agents CNRACL		**Collectivités de plus de 20 agents CNRACL**		**TOTAL**
	CNRACL	**IRCANTEC**	**CNRACL**	**IRCANTEC**	
Adhésions - renouvellement	245	179	56	21	**501**
Nouvelles adhésions	10	10	2	1	**23**
TOTAL	**255**	**189**	**58**	**22**	**524**

Pour mémoire en 2010 : 532 contrats (329 contrats CNRACL et 203 contrats IRCANTEC) pour 359 collectivités.

> *En réponse à Joseph DURAND, il est précisé que la possibilité d'adhésion au contrat en cours est prévue pour les collectivités de moins de 20 agents ; en revanche, pour les collectivités plus importantes, l'adhésion au contrat doit s'inscrire dans le cadre de la mise en concurrence par les procédures de marchés publics.*

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du point de situation sur les adhésions au contrat d'assurance des risques statutaires.

4. PROJET DE « JOURNÉE DE LA TRANSMISSION DES MÉTIERS TERRITORIAUX »

Jean-Claude HAIGRON, président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre des orientations budgétaires, il a été décidé de programmer en 2011 un événement de valorisation des intervenants des dispositifs par alternance permettant de faire entrer dans la territoriale des candidats bien préparés aux réalités des métiers territoriaux. Il convient de préciser les contours de cette opération qui constituera un temps fort de l'année.

- **Objectifs visés**

Il s'agit de saluer l'investissement des cadres, agents, formateurs et autorités des collectivités d'accueil pour le renouvellement des compétences du service public local :

- Manifester un fort signe de reconnaissance à l'égard des tuteurs et collectivités d'accueil
- Positionner le SMT comme une pépinière départementale au service de tous
- Faciliter les recherches ultérieures de lieux de stage, renforcement des réseaux entre acteurs de la FPT
- Valoriser le rôle de fédérateur du CDG pour l'unité et l'avenir de la FPT
- Développer les liens avec les partenaires actuels ou futurs *(Pôle Emploi, CNFPT, Conseil Régional ?, écoles ?)*

- **Rappel du rôle d'insertion du Service Missions Temporaires**

Le Service Missions Temporaires intègre plus d'une centaine de demandeurs d'emploi par an. Il assure un rôle de « tremplin territorial » en étant, depuis 1995, à l'initiative de dispositifs novateurs permettant à des candidats à la FPT de devenir rapidement opérationnels. Ces cycles de préparation aux missions des collectivités et les 2 licences professionnelles reposent sur une alternance entre des cours sur les notions essentielles et des stages pratiques sur le terrain. Le volontariat des sites d'accueil et l'implication des tuteurs sont essentiels à la pérennité de ces dispositifs, eux-mêmes nécessaires au renouvellement dans des bonnes conditions des compétences particulières des collectivités.

Face aux difficultés à trouver des lieux de stages, il importe de mobiliser l'ensemble du milieu professionnel et des élus pour que chacun mesure qu'il ne s'agit pas seulement de « former des remplaçants » mais surtout de transmettre les spécificités des métiers territoriaux : les candidats *(demandeurs d'emploi à l'issue de leurs études ou en démarche de reconversion)* se forment ainsi sur des cursus de 3 à 10 mois, puis exercent des missions temporaires en moyenne durant 16 mois avant d'intégrer un poste permanent dans une collectivité.

- **Possibilité de regrouper cette manifestation avec la cérémonie de départ de Michel Morin**

La date pressentie est le vendredi 1er juillet afin de clore le semestre par une réunion sympathique comportant une phase rétrospective et une ouverture sur l'avenir. Cette période coïncide avec le « passage de relais » à la tête des services du CDG. Il semble opportun de regrouper les 2 opérations pour élargir l'audience de chacune et optimiser les aspects de logistique.

Il existe en effet une forte cohérence entre le rôle des tuteurs et l'implication professionnelle du directeur du CDG avec une **symbolique forte de la transmission** *(fil conducteur du parcours professionnel de Michel Morin, importance du passage de témoin, « militantisme territorial », continuité du service public du remplacement des absences par le SMT jusqu'à la pérennité des valeurs grâce au compagnonnage)*.

- **Modalités envisagées**

Plusieurs formules sont étudiées par les services. L'après-midi pourrait prendre la forme d'un petit colloque sur l'alternance dans la FPT. La convivialité recherchée serait assurée par un buffet permanent de rafraîchissements *(éventuellement en plein air)* et une exposition des différentes « promotions » formées. Des témoignages recueillis auparavant sous forme de vidéos apporteraient des éclairages concrets et rythmés et permettraient aux invités de se reconnaître au travers des « morceaux choisis ».

Afin de maximiser l'impact d'une manifestation par nature très éphémère et de recueillir des informations complémentaires, un petit questionnaire pourrait être adressé aux collectivités dès le mois de mars. Il s'agirait notamment de mieux cerner le nombre d'anciens du SMT parmi les services.

- **Esquisse de programme**

Bilan ***de 16 années d'insertion de candidats aux métiers territoriaux*** **:**
(table ronde de 14 h 30 à 15 h 30)

- Retours chiffrés sur les cycles de formation portés par le CDG 35
- Évaluation des licences professionnelles
- Quelle transmission du métier de secrétaire de mairie depuis 1995 ?

Rencontres et convivialité ***avec un buffet libre en plein air :***
(rafraîchissement et petits gâteaux)

- Toute l'après-midi, ***retrouvailles*** des anciens de Prémicol et des Licences professionnelles à partir des photos des « promotions »
- Possibilité de ***prise de contacts*** entre des collectivités et des personnes formées en 2011 pour une mission longue ou organiser une transmission en vue d'un départ *(sur inscription)*

Perspectives ***d'avenir pour des pépinières de territoriaux :***
(table ronde de 16 h à 17 h 00)

- Quels dispositifs pour favoriser l'insertion ? *(Pôle Emploi, Handisup…)*
- La place de l'apprentissage dans la FPT ?
- Quel mode de préparation aux métiers techniques ?

Reconnaissance ***du CDG aux acteurs de la transmission par remise de cadeaux :***

- aux collectivités ayant accueilli des stagiaires
- aux tuteurs et personnalités très investies dans la transmission des savoir-faire territoriaux

Cérémonie de départ de Michel Morin :
(à partir de 18 h 00)

- « Passage de flambeau »
- Cocktail

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte du projet de déroulement de la journée de la transmission des métiers territoriaux.

LA THÉMATIQUE

DOSSIER FINANCIER

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux administrateurs le compte administratif 2010.

A. Le fonctionnement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Dépenses réelles	13 591 909,60	12 006 602,94	**-1 585 306,66**
Amortissements et provisions	224 618,00	224 512,50	**-105,50**
ICNE	33 900,00	33 803,54	**-96,46**
Charges diverses de gestion courante	380 000,00	0,00	**-380 000,00**
Virement pour l'investissement	400 000,00	0,00	**-400 000,00**
TOTAL	**14 630 427,60**	**12 264 918,98**	**-2 365 508,62**
RECETTES			
Recettes réelles	12 222 630,00	12 712 520,73	**489 890,73**
ICNE n-1 contrepassés	42 400,00	42 313,46	**-86,54**
Affectation résultat 2009	2 365 397,60	0,00	**-2 365 397,60**
TOTAL	**14 630 427,60**	**12 754 834,19**	**-1 875 593,41**
Résultat de fonctionnement		**489 915,21**	**489 915,21**
Résultat cumulé 2009		2 365 397,60	
Résultat de fonctionnement cumulé		**2 855 312,81**	

Le résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 *(inclus le report antérieur issu de l'affectation des résultats et les opérations d'ordre)* atteint plus de **2,86 millions d'euros**. Cette somme s'explique par la conjonction de trois éléments :

- **le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :** 0,400 million d'euros
  L'instruction M14 précise que ce virement n'est inscrit au budget de l'exercice N que pour permettre, d'une part, de prévoir les ressources de fonctionnement nécessaires à sa réalisation et, d'autre part, d'exécuter dès l'exercice N les dépenses d'investissement qu'il est prévu d'autofinancer.

- **les dépenses imprévues** *(charges diverses de gestion courante)* **:** 0,380 million d'euros
  Le crédit n'a pas été consommé.

- **les excédents budgétaires :** 2,08 millions d'euros
  Au budget primitif 2010, un déficit réel de fonctionnement de - 1,37 million d'euros avait été prévu. Si on tient compte des écarts prévu-réalisé, on remarque un **résultat brut de fonctionnement de 0,71 million d'euros.**

B. L'investissement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Bâtiment	130 000,00	19 670,52	**-110 329,48**
Remboursement d'emprunts	1 853 000,00	152 604,79	**-1 700 395,21**
ICNE n-1 contrepassés	42 400,00	42 313,46	**-86,54**
Logiciels	36 617,47	24 757,73	**-11 859,74**
Matériel informatique	99 754,92	72 027,86	**-27 727,06**
Autres immo. Corporelles	127 400,00	53 330,80	**-74 069,20**
Immobilisations incorporelles en cours	100 000,00	0,00	**-100 000,00**
TOTAL	**2 389 172,39**	**364 705,16**	**-2 024 467,23**
RECETTES			
Recettes réelles	790 000,00	796 754,00	**6 754,00**
Amortissements	134 618,00	134 512,50	**-105,50**
ICNE	33 900,00	33 803,54	**-96,46**
Provisions risques et charges	90 000,00	90 000,00	**0,00**
Virement	400 000,00	0,00	**-400 000,00**
Affectation du résultat 2009	929 333,60	929 333,60	**0,00**
Excédent reporté 2009	11 320,79	0,00	**-11 320,79**
TOTAL	**2 389 172,39**	**1 984 403,64**	**-404 768,75**
Résultat d'investissement		**1 619 698,48**	**1 619 698,48**
Excédent reporté 2009		11 320,79	
Résultat d'investissement cumulé		**1 631 019,27**	
Reste à réaliser en dépenses		-76 952,34	
Reste à réaliser en recettes		0,00	
Solde net		**1 554 066,93**	

La section affiche un **résultat comptable brut** *(y compris report antérieur)* positif d'environ **1,63 million d'euros** et **un résultat comptable net** positif *(prenant en compte les restes à réaliser)* de **1,55 million d'euros**.

C. La balance générale

La balance générale du Compte Administratif 2010 s'établit comme suit :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ	SOLDE
Dépenses de fonctionnement	14 630 427,60	12 264 918,98	2 365 508,62
Dépenses d'investissement	2 389 172,39	364 705,16	2 024 467,23
TOTAL	**17 019 599,99**	**12 629 624,14**	**4 389 975,85**
Recettes de fonctionnement	14 630 427,60	15 120 231,79	-489 804,19
Recettes d'investissement	2 389 172,39	1 995 724,43	393 447,96
TOTAL	**17 019 599,99**	**17 115 956,22**	**-96 356,23**
Excédent Global de Clôture		**4 486 332,08**	
Restes à réaliser		-76 952,34	
Résultat cumulé		**4 409 379,74**	

Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Jean-Jacques BERNARD est alors désigné en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2010.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2010.

2. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2010 de l'Agent Comptable.

À l'issue de la présentation du Compte de Gestion 2010, madame Lyliane BROCH, trésorière principale de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, tient à adresser ses remerciements aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur du Centre de Gestion pour leur soutien lors des injonctions de la Chambre Régionale des Comptes à son encontre concernant les frais de déplacement Service Missions Temporaires. L'arrêt rendu a, au vu des éléments produits, rejeté la demande de mise en débet compte tenu de la rigueur de la procédure interne.
Monsieur le Président précise que cet appui était justifié et légitime.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 : 2 855 312,81 €

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, précise aux membres du Conseil d'Administration que, à la clôture de l'exercice, le compte administratif fait ressortir les résultats suivants :

	MONTANT
Virement non exécuté	400 000.00
Dépenses imprévues non exécutées	380 000.00
Excédent budgétaire	2 075 312,81
TOTAL	**2 855 312,81**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement représente, en 2010 : 2 855 312,81 €.

Ce résultat doit faire l'objet d'une procédure particulière dénommée « affectation des résultats ». Il s'agit « d'affecter », totalement ou partiellement, le résultat dégagé en fonctionnement soit en investissement, soit les deux à la fois.

1ère PHASE : LES BESOINS
Prise en compte des restes à réaliser, détermination du besoin de financement

La première phase consiste à compenser le besoin de ressources constaté en section d'investissement. La décision d'affectation tient également compte des restes à réaliser en dépenses, soit 76 952,34 € de l'exercice 2010.

	Reste à réaliser	Bâtiment	24 902,44	Reste à réaliser	0,00
		Véhicule	17 155,39		
		Mobilier	34 894,51		
		Sous-total (a)	**76 952,34**	**Sous-total (a)**	**0,00**
Investis-Sement	Emprunt		1 832 000,00	Report excédentaire	1 554 066,93
	ICNE		33 900,00	Virement du fonctionnement	400 000,00
	Logiciels		35 000,00	FCTVA	59 500,00
	Travaux de bâtiment		100 000,00	Provisions	40 000,00
	Matériel médical		7 000,00	ICNE	32 400,00
	Matériel technique		33 800,00	Amortissements	127 123,00
	Collections et œuvres d'art		2 500,00		
	Matériel de transport		20 000,00		
	Matériel informatique		80 000,00		
	Mobilier		45 000,00		
	Site internet		100 000,00		
		Sous-total (b)	**2 289 200,00**	**Sous-total (b)**	**2 213 089,93**
	TOTAL		**2 366 152,34**	**TOTAL**	**2 213 089,93**

Besoin de financement: **153 062,41 €**

2ème PHASE : LE FINANCEMENT DES BESOINS

Après avoir affecté une partie du résultat à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de reporter le reliquat disponible en fonctionnement *(résultat affecté en fonctionnement)* :

DEPENSES		RECETTES	
		Résultat affecté en Fonctionnement (002)	2 702 250,40
		TOTAL	**2 702 250,40**

Reste à réaliser	Bâtiment		24 902,44	Reste à réaliser	0,00
	Véhicule		17 155,39		
	Mobilier		34 894,51		
		Sous-total (a)	**76 952,34**	**Sous-total (a)**	**0,00**
Emprunt			1 832 000,00	Report excédentaire	1 554 066,93
ICNE			33 900,00	Virement du fonctionnement	400 000,00
Logiciels			35 000,00	FCTVA	59 500,00
Travaux de bâtiment			100 000,00	Provisions	40 000,00
Matériel médical			7 000,00	ICNE	32 400,00
Matériel technique			33 800,00	Amortissements	127 123,00
Collections et œuvres d'art			2 500,00		
Matériel de transport			20 000,00		
Matériel informatique			80 000,00	Résultat affecté en investissement	153 062,41
Mobilier			45 000,00		
Site internet			100 000,00		
		Sous-total (b)	**2 289 200,00**	**Sous-total (b)**	**2 366 152,34**
TOTAL			**2 366 152,34**	**TOTAL**	**2 366 152,34**

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'affectation du résultat 2010 suivante :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	**2 855 312,81 €**
AFFECTATION : Compte 002	**2 702 250,40 €**
Compte 1068	**153 062,41 €**

4. BUDGET PRIMITIF 2011

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, poursuit la lecture des rapports financiers avec la présentation du Budget Primitif 2011 du Centre de Gestion.

A. Présentation de l'équilibre général

	DÉPENSES		RECETTES	
Fonction-nement	Dépenses diverses (658)	390 000.00	Résultat affecté en fonctionnement (002)	2 702 250.40
	Virement à l'investiss. (023)	400 000.00		
	Dépenses d'ordre (66 et 68)	199 523.00	ICNE contrepassés (6611)	33 900.00
	Total	**989 523.00**	**Total**	**2 736 150.40**
	Dépenses réelles	14 622 017.40	Recettes réelles	12 875 390.00
	TOTAL	**15 611 540.40**	**TOTAL**	**15 611 540.40**

Investis-sement	Emprunt (1641)	1 832 000.00	Résultat affecté en investissement (1068)	153 062.41
	ICNE (1688)	33 900.00		
	Informatique		Virement du fonctionnement (021)	400 000.00
	Matériel informat. (2183)	80 000.00	Amortissements (28)	127 123.00
	Logiciels (205)	35 000.00	Excédent d'investissem. (001)	1 554 066.93
	Travaux bâtiment (2131) + restes à réaliser	124 902.44	FCTVA (10222)	59 500.00
	Matériel médical (2154)	7 000.00	ICNE (1688)	32 400.00
	Collections et œuvres d'art (216)	2 500.00	Provision (1518)	40 000.00
	Matériel technique (2158)	33 800.00		
	Site internet (2313)	100 000.00		
	Mobilier (2184) + restes à réaliser	79 894.51		
	Véhicule (2182) + restes à réaliser	37 155.39		
	TOTAL	**2 366 152.34**	**TOTAL**	**2 366 152.34**

Conformément à la procédure d'affectation des résultats, 2 702 250,40 € ont été affectés en fonctionnement et 153 062,41 € en investissement.

B. Caractéristiques essentielles

Le budget global du Centre de Gestion atteint un volume de 17 977 692,74 €.

87 % de ce volume budgétaire correspondent à la section de fonctionnement.

Le fonctionnement

- Budget de la section de fonctionnement 2011 *(1)* -

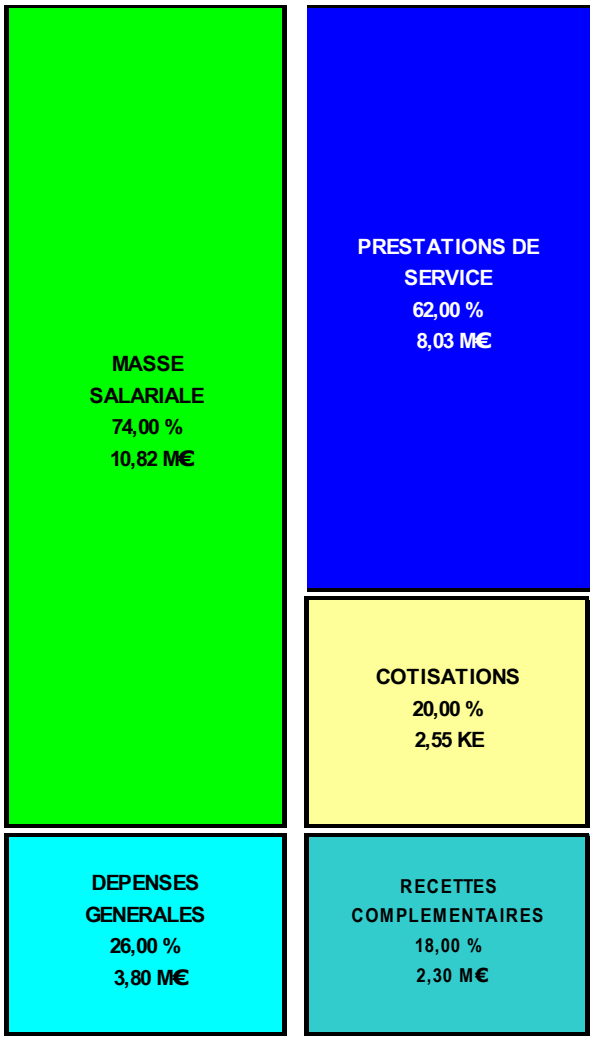

Hors report antérieur, virement, opérations d'ordre et dépenses imprévues

Les recettes réelles de ce budget *(hors affectation du résultat)* atteignent 12 875 390,00 €.

Les cotisations perçues auprès des collectivités et les prestations de services facultatives tarifées auprès de ces mêmes collectivités constituent 82 % des recettes réelles. Les recettes complémentaires constituées des participations des collectivités non affiliées, des reversements liés aux conventionnements de concours, les atténuations de charges, le FIPHFP, le régime de prévoyance et le contrat d'assurance statutaire représentent 18 % des recettes réelles.

Les cotisations prévisionnelles atteignent 2,55 millions d'euros, c'est à dire 20,00 % des recettes réelles. Les prestations de services, quant à elles, s'élèvent à 8,02 millions d'euros, c'est à dire 62,00 % des recettes réelles. On peut noter la part prépondérante de l'activité Missions temporaires dont le volume atteint 7,16 millions d'euros, soit 89 % des prestations de service.

- Évolution des recettes de fonctionnement *(en million d'euros)* -

	2007	2008	2009	2010	2011 (prévu)	Variation 2010/2011
PRESTATIONS DE SERVICES	7.10	8.06	7.99	7.95	8.03	1%
COTISATION	2.30	2.28	2.48	2.58	2.55	-1%
AUTRES RECETTES	1.09	1.18	1.74	2.18	2.30	6%
TOTAL	**10.49**	**11.52**	**12.21**	**12.71**	**12.88**	1%

Les dépenses réelles atteignent 14,62 millions d'euros avec 74 % de masse salariale.

Cette masse salariale *(10,82 millions d'euros)* est consacrée à 62,50 % aux salaires des agents itinérants du service missions temporaires et 34,50 % aux agents du siège. Les 3,00 % restant concernent les indemnités de jury de concours et les fonctionnaires momentanément privés d'emploi *(FMPE)*.

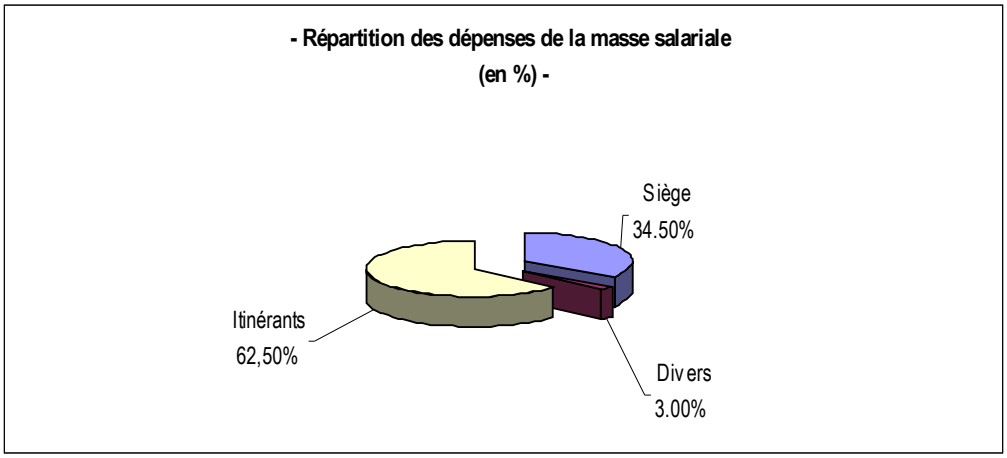

Les 26 % de dépenses réelles hors masse salariale *(3,80 millions d'euros)* concernent notamment les domaines suivants :

Les missions obligatoires : 1 640 000 € dont notamment :
- les concours *(conventionnements, frais de déplacement, location de locaux)* : 1 100 000 €
- la gestion des carrières *(décharges syndicales, subventions, frais de déplacement…)* : 500 000 €

Les missions assimilées obligatoires : 175 000 € dont notamment :
- les indemnités et les frais de déplacement des élus *(Bureau - CA - CAP)* : 89 000 €
- les dépenses de documentation : 20 000 €
- les dépenses de prévention *(hygiène et sécurité)* : 6 000 €

Les missions facultatives : 465 000 € dont notamment :
- les frais de transport des agents itinérants pour 318 000 €
- les dépenses du domaine médico-social pour 76 000 €
- le reversement des cotisations et des indemnités du régime de prévoyance pour 22 000 €

Les ressources internes : 1 300 000 € dont notamment :
- les dépenses liées au bâtiment *(maintenance, entretien, charges de copropriété, charges financières…)* pour 345 000 €
- les frais de fonctionnement des services *(affranchissement, télécommunications, matériel de transport, informatique…)* pour 335 000 €
- les dépenses liées au personnel *(formation, frais de déplacement…)* pour 113 000 €

L'investissement

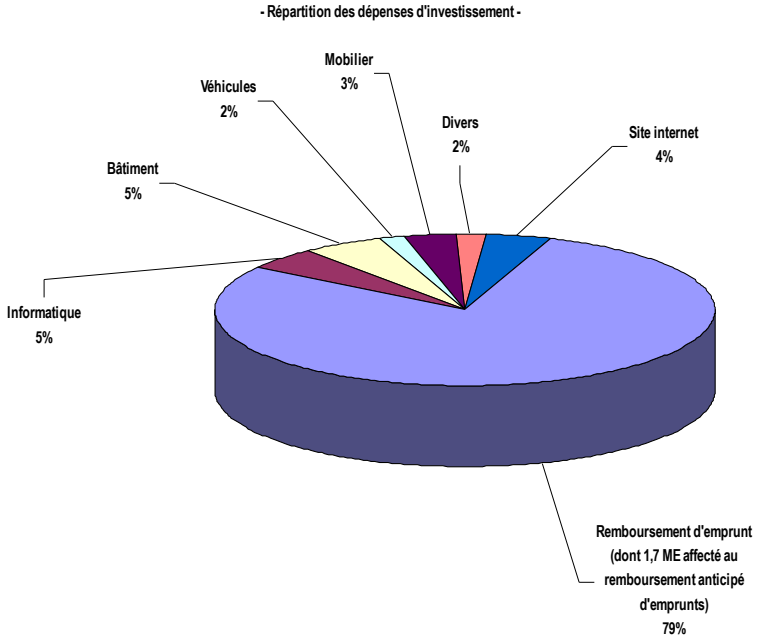

Le financement de la section d'investissement s'effectue uniquement par autofinancement.

En effet, les 2 366 152,34 € de recettes proviennent :
- soit de recettes propres *(59 500 € de FCTVA)*
- soit du report antérieur *(1 554 066,93 €)*
- soit de l'affectation du résultat *(153 062,41 €)*
- soit des recettes d'ordre *(199 523 €)*
- soit du virement de la section de fonctionnement *(400 000 €)*

Cette disponibilité financière permet à la fois :

- de financer l'investissement courant *(60 800 €)* : il s'agit du matériel médical *(7 000 €)*, du matériel technique *(33 800 €)* et de l'achat d'un nouveau véhicule pour 20 000 € ;

- de financer les moyens informatiques pour 115 000 € : sont intégrés l'acquisition et le renouvellement du matériel *(80 000 €)* et l'achat de logiciels *(35 000 €)* ;

- de solder les dépenses engagées mais non mandatées. Les restes à réaliser relatifs :
  - au bâtiment *(24 902,44 €)*,
  - à un véhicule *(17 155,39 €)*,
  - au mobilier *(34 894,51 €)* ;

- de prévoir l'aménagement du nouveau bâtiment :
  - mobilier *(45 000 €)*,
  - travaux *(100 000 €)* ;

- de rembourser l'emprunt *(1 832 000 €)*, dont 1 700 000 € pour le remboursement anticipé de l'emprunt ;

- de financer la création d'un site internet : 100 000 € ;

- de financer diverses dépenses d'investissement :
  - ICNE *(33 900 €)*,
  - collections et œuvres d'art *(2 500 €)*.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2011.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES 2011

A. Subventions et cotisations

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, propose aux membres du Conseil d'Administration l'attribution des subventions et cotisations suivantes :

a - Les subventions

	Montants versés				Prévision
	2007	2008	2009	2010	2011
Association Directeurs de CDG	900,00	900,00	920,00	940,00	957,00
Assocation «Tremplin Territorial»	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00
Amicale du Personnel du CDG	5 600,00	5 800,00	6 000,00	6 500,00	6 500,00
Comité des Œuvres Sociales		6 766,00	9 888,00	14 542,00	21 298,00

b - Les cotisations

	Montants versés				Prévision
	2007	2008	2009	2010	2011
Fédération Nationale des CDG	12 161,16	12 161,16	0,00	17 289,36	17 289,36 (1)
Comité des Œuvres Sociales	29 155,63	32 548,19	36 180,25	45 594,92	46 426,66 (2)
ADIAJ *(Association pour le Développement de l'information administrative et juridique)*	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00

(1) Base de calcul 1.98 € x nombre d'électeurs inscrits aux CAP 2008 (8 732 électeurs)
(2) 0.75 % de la masse salariale (6 084 988,18 €)

En réponse à Michel BIHAN sur le montant de la subvention attribuée au Comité des Oeuvres Sociales, il est précisé que le Centre de Gestion perçoit une recette équivalente du COS pour la location des locaux.

Il est précisé à Joseph DURAND que l'ADIAJ est une association nationale spécialisée dans la formation administrative et juridique.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les subventions et cotisations 2011 qui viennent de leur être proposées.

B. Participations aux organisations syndicales

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, informe les administrateurs qu'une participation financière est attribuée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion aux organisations syndicales. L'enveloppe globale est ventilée entre lesdites organisations représentatives à l'échelon local en fonction de leurs résultats obtenus aux dernières élections aux comités techniques paritaires *(CTP placé auprès du Centre et CTP locaux)*.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'attribution des participations suivantes aux organisations syndicales pour l'année 2011 :

Organisation	Représentativité	Participation 2011	*Pour information : Participation 2010*
C.F.D.T.	37.16 %	**4 174,00**	*4 100,00*
C.F.T.C.	10.79 %	**1 211,00**	*1 190,00*
C.G.T.	26.47 %	**2 978,00**	*2 925,00*
F.A.F.P.T.	1.47 %	**168,00**	*165,00*
F.O.	14.08 %	**1 583,00**	*1 555,00*
S.U.D.	6.43 %	**723,00**	*710,00*
U.N.S.A.	3.60 %	**407,00**	*400,00*
S.N.D.G.	Forfait	**265,00**	*260,00*
Total		**11 509,00**	***11 305,00***

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'attribution des participations aux organisations syndicales pour l'année 2011, telles qu'elles viennent de leur être présentées.

6. INFORMATIQUE DU CENTRE DE GESTION : réalisations 2010 et objectifs 2011

Sur l'invitation du Président, Michel MORIN présente aux membres du Conseil d'Administration le rapport d'activités 2010 et les objectifs 2011 de l'unité informatique.

1 - Le parc informatique

Applicatifs utilisateurs

Gestion

Carrières (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Réaliser le développement du module « Déroulement de carrières ».

Réalisation 2010 : L'analyse fonctionnelle a été réalisée à 70%.

Proposition 2011 : Finir l'analyse, faire réaliser l'analyse technique et le développement, mettre à disposition l'application et démarrer le paramétrage.

Comptabilité (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Réaliser une application « Comptabilité analytique ».

Réalisation 2010 : La réalisation de l'analyse technique et du développement de l'application a démarré en décembre 2010.

Proposition 2011 : A la mise à disposition de l'application, la paramétrer, former et assister les utilisateurs.

DADSU (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Réaliser une application « DADSU » (appel de données depuis différentes bases de données, manipulation de données avec des contraintes métiers, contrôles, diffusion de données vers différents organismes (Paie, Bilan social...).

Réalisation 2010 : En attente du recrutement d'un analyste.

Proposition 2011 : Analyser, faire réaliser l'analyse technique et le développement, mettre à disposition l'application.

Instances paritaires (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Réaliser une application « Instances paritaires ».

Réalisation 2010 : La réalisation de l'analyse technique et du développement de l'application a démarré en décembre 2010.

Proposition 2011 : A la mise à disposition de l'application, la paramétrer, former et assister les utilisateurs.

Missions temporaires (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Paramétrer l'application, former et assister les utilisateurs.

Réalisation 2010 : Restructuration techniquement l'application, correction des anomalies référencées et démarrage du paramétrage.

Proposition 2011 : Finir le paramétrage et démarrer l'analyse d'une version 2 (sous condition de la disponibilité d'un analyste).

Paie (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Réaliser un formulaire de saisie des fiches navettes.

Réalisation 2010 : L'analyse fonctionnelle a été réalisée à 85%.

Proposition 2011 : Finir l'analyse, faire réaliser l'analyse technique et le développement, mettre à disposition l'application et la paramétrer (sous condition de la disponibilité d'un analyste).

Prévention (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Réaliser une application de gestion mettant à disposition des données du système d'information de gestion aux outils collaboratifs et à la gestion documentaire (GED).

Réalisation 2010 : Les travaux d'analyse sont en attente de la mise en place de la gestion documentaire (GED) et du rapport d'analyse de l'organisation des données du service Prévention.

Proposition 2011 : A la mise à disposition de la gestion documentaire (GED) et du rapport d'analyse de l'organisation des données du service Prévention, analyser l'application, faire réaliser l'analyse technique et le développement, mettre à disposition l'application et la paramétrer (sous condition de ressource humaine disponible).

Bureautique

Gestion des documents (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Mettre à disposition les nouveaux outils, migrer les données de l'ancien système, paramétrer les outils et former les utilisateurs. Un complément de prestations est proposé pour lier les nouveaux outils entre eux (Outils collaboratifs, Gestion documentaire, Système d'information de gestion).

Réalisation 2010 : Objectif réalisé hormis le lien entre outils collaboratifs et système d'information reporté à une date ultérieure.

Proposition 2011 : Améliorer le module « Réservation de ressources ».

Communication

Espace collaboratif (Coopération informatique)

Objectif 2010 : Mettre à disposition, migrer les données, former les utilisateurs à l'ensemble des fonctionnalités des différents outils.

Réalisation 2010 : Objectif réalisé.

Matériels / Logiciels techniques

Réseau

Objectif 2011 : Pas d'objectif.

Sécurité

Externe - Interne

Objectif 2010 : Acquisition d'un serveur de sécurité pour le réseau Wifi – Se faire assister par les fournisseurs pour s'assurer du bon fonctionnement de la sécurité de l'ensemble du système (3 jours).

Réalisation 2010 : Objectif réalisé.

Proposition 2011 :Se faire assister par les fournisseurs pour s'assurer du bon fonctionnement de la sécurité de l'ensemble du système (3 jours).

Serveurs

Gestion

Objectif 2010 : Acquisition d'un serveur pour « virtualiser » des applications (permet d'éviter les installations sur les postes utilisateurs) (sous réserve de validation).

Réalisation 2010 : L'analyse de la virtualisation d'applications n'a pas été validée pour des raisons de coûts financiers trop important.

Proposition 2011 : Acquisition d'un serveur en remplacement du serveur (10 ans d'ancienneté) d'applications de gestion diverses hors bases de données (Comptabilité, chômage...). Acquisition d'une unité d'entrepôt de données (principalement de données multimédia).

Bases de données

Oracle

Objectif 2010 : En cas de crédit d'assistance épuisé, acquisition d'un crédit d'assistance équivalent à 5 jours d'intervention.

Réalisation 2010 : Objectif réalisé.

Proposition 2011 : En cas de crédit d'assistance épuisé, acquisition d'un crédit d'assistance équivalent à 5 jours d'intervention.

Téléphonie

Pabx

Objectif 2011 : Pas d'objectif.

Périphériques collectifs

Photocopieur

Objectif 2010 : Acquisition d'un photocopieur pour le service Concours (Bâtiment B2) et d'un deuxième photocopieur couleur pour le service Communication.

Réalisation 2010 : Objectif réalisé.

Divers

Objectif 2010 : Acquisition de micros sur table pour réunions dans la salle de la rotonde.

Réalisation 2010 : Objectif réalisé.

Proposition 2011 : Objectif en fonction de demandes ponctuelles.

Poste de travail individuel

Ordinateurs

Objectif 2010 : Acquisition de 30 ordinateurs, dont 3 portables.

Réalisation 2010 : Objectif réalisé.

Proposition 2011 : Acquisition de 30 ordinateurs, dont 5 portables.

Périphériques

Objectif 2010 : Acquisition de 3 imprimantes, de 3 smartphones PC, de 3 « douchettes » (saisie automatique) pour le service Concours et d'un micro HF pour la rotonde.

Réalisation 2010 : Objectif réalisé (hors smartphones).

Proposition 2011 : Acquisition de 3 imprimantes et de 25 smartphones.

Téléphonie

Propositions 2010 : Renouvellement de 20 postes téléphoniques.

Réalisation 2010 : Objectif réalisé.

Proposition 2011 : Renouvellement de 20 postes téléphoniques.

Logiciels spécifiques

Objectif 2010 : Acquisition de logiciels divers :

- ✔ Outil de virtualisation d'applications (Sous réserve de validation).
- ✔ Visio (logiciel de dessin) : 1 licence
- ✔ Dreamweaver (logiciel pour construction de page web) : 5 licences
- ✔ Droit d'accès aux serveurs Windows : 30 licences complémentaires

Réalisation 2010 : Objectif réalisé (Projet de virtualisation annulé).

Proposition 2011 : Acquisition de logiciels divers.

2 - L'exploitation du parc informatique

Technique

La mise en place de l'infrastructure réseau est terminée (hormis l'acquisition et l'installation du serveur de sécurité du réseau wifi). La prochaine phase consiste à vérifier l'administration de l'ensemble des serveurs et à écrire les procédures y afférant.

Un informaticien, en renfort, a mis en place une application permettant de déployer à 95% automatiquement les postes de travail avec le nouveau système d'exploitation « Seven » de la société Microsoft.

Logistique

Sans objet

Organisation

Sans objet

3 - Les relations avec les utilisateurs

Assistance

Assistance auprès des utilisateurs

Total 2010 : xxx demandes d'assistance.

Objectif 2010 : Renforcer l'assistance auprès des utilisateurs dans l'usage des nouveaux outils bureautiques et de communication.

Réalisation 2010 : En cours de réalisation.

Proposition 2011 : Renforcer l'assistance auprès des utilisateurs dans l'usage des nouveaux outils bureautiques et de communication.

Formation des utilisateurs

Objectif 2010 : CF service Ressources humaines.

Proposition 2011 : CF service Ressources humaines.

Formation des informaticiens

Objectif 2010 : Former les informaticiens aux outils de développement JAVA :

- ✔ Architecture JEE
- ✔ Java
- ✔ Tallend
- ✔ Birt
- ✔ Dreamweaver

Réalisation 2010 : Une formation « Tallend » a été réalisée.

Proposition 2011 : Former les informaticiens aux outils de développement JAVA :

- ✔ Architecture JEE
- ✔ Java
- ✔ Birt
- ✔ Dreamweaver

4 - La coopération informatique

Système d'information de gestion

Objectif 2010 : A la mise à disposition de la version 2 du système d'information de gestion, le paramétrer, former et assister les utilisateurs. Se faire assister pour vérifier la conformité technique des développements au regard des normes exigées.

Réalisation 2010 : Une version dite 1.9 a été réalisée pour faire fonctionner le système d'information de gestion. Une consultation a été réalisé pour l'analyse technique et le développent d'applications de gestion pour les 4 ans à venir et permettre la réalisation des objectifs prévues (notification le 7 octobre 2010). L'analyse technique et le développement de la version 2 a été démarré.

Un recrutement pour la formation et l'assistance aux utilisateurs a été réalise fin août 2010.

Proposition 2011 : A la mise à disposition de la version 2 du système d'information et des différentes applications de gestion, les paramétrer, former et assister les utilisateurs. Se faire assister pour vérifier la conformité technique des développements au regard des normes exigées. Mettre à jour certaines applications existantes et engager, si possible, l'analyse de nouveaux modules complémentaires comme consigné dans les dossiers d'orientation.

Opérations de gestion

CF Chapitre 1.1.1. et Chapitre 1.1.2.

5 - Réalisé 2010

Postes budgétaires		Budget HT	Réalisé HT
Outils communs	Serveur	4 000,00	0,00
	Sécurité	5 000,00	0,00
	Périphériques	5 000,00	0,00
	Divers	1 000,00	0,00
	Logiciels spécifiques	7 000,00	0,00
Outils individuels	Ordinateurs	30 000,00	0,00
	Périphériques	5 000,00	0,00
	Téléphonie	3 000,00	0,00
Divers et imprévus		10 000,00	0,00
	Total HT	**70 000,00**	**0,00**

6 - Budget 2011

Postes budgétaires		Proposition HT
Outils communs	Serveur	7 000,00
	Sécurité	1 000,00
	Périphérique	3 000,00
	Divers	2 000,00
	Logiciels spécifiques	7 000,00
Outils individuels	Ordinateurs	30 000,00
	Périphériques	5 000,00
	Téléphonie	5 000,00
Divers et imprévus		10 000,00
	Total HT	**70 000,00**

Au cours de la discussion, monsieur le Président demande que soit présenté aux administrateurs le projet de logiciel de comptabilité analytique qui a déjà retenu l'attention de nombreuses collectivités.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les réalisations 2010 et les objectifs 2011 de l'unité informatique du CDG.

7. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GOPLUS » : compte administratif et affectation du budget annexe 2010

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif et l'affectation du budget annexe 2010 de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

A. Le fonctionnement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Dépenses réelles	551 500,00	409 749,83	**-141 750,17**
Dépenses diverses de gestion courante	50 000,00	0,00	**-50 000,00**
Virement pour l'investissement	476 872,63	0,00	**-476 872,63**
TOTAL	**1 078 372,63**	**409 749,83**	**-668 622,80**
RECETTES			
Recettes réelles	1 069 998,49	806 944,32	**-263 054,17**
Affectation résultat 2009	8 374,14	0,00	**-8 374,14**
TOTAL	**1 078 372,63**	**806 944,32**	**-271 428,31**
Résultat de fonctionnement		**397 194,49**	**397 194,49**
Résultat cumulé 2009		8 374,14	
Résultat de fonctionnement cumulé		**405 568,63**	

La **section de fonctionnement** de l'exercice 2010 du Budget annexe dégage un résultat global de clôture de **405 568,63 €**.

B. L'investissement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Déficit reporté 2009	66 458,88	0,00	**-66 458,88**
Remboursement d'emprunts	57 400,00	42 164,36	**-15 235,64**
Immobilisations incorporelles en cours	886 240,00	381 058,80	**-505 181,20**
TOTAL	**1 010 098,88**	**423 223,16**	**-586 875,72**
RECETTES			
Emprunts	454 480,00	0,00	**-454 480,00**
Virement	476 872,63	0,00	**-476 872,63**
Affectation du résultat 2009	78 746,25	78 746,25	**0,00**
Excédent reporté 2009	0,00	0,00	**0,00**
TOTAL	**1 010 098,88**	**78 746,25**	**-931 352,63**
Résultat d'investissement		**-344 476,91**	**-344 476,91**
Déficit reporté 2009		-66 458,88	
Résultat d'investissement cumulé		**-410 935,79**	
Reste à réaliser		0,00	
Solde net		**-410 935,79**	

La section d'investissement affiche un **résultat d'investissement de - 410 935,79 €.** Étant donné qu'il n'y a pas de reste à réaliser à la fin de l'exercice de 2010, le solde net d'investissement est également de **- 410 935,79 €**.

C. La balance générale

La balance générale du Compte Administratif du budget annexe 2010 s'établit comme suit :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ	SOLDE
Dépenses de fonctionnement	1 078 372,63	409 749,83	668 622,80
Dépenses d'investissement	1 010 098,88	489 682,04	520 416,84
TOTAL	**2 088 471,51**	**899 431,87**	**1 189 039,64**
Recettes de fonctionnement	1 078 372,63	815 318,46	263 054,17
Recettes d'investissement	1 010 098,88	78 746,25	931 352,63
TOTAL	**2 088 471,51**	**894 064,71**	**1 194 406,80**
Excédent Global de Clôture		**-5 367,16**	
Restes à réaliser		0,00	
Résultat cumulé		**-5 367,16**	

D. L'affectation du résultat

Le résultat de la section de fonctionnement représente, en 2010 : 405 568,63 €.

	DEPENSES		RECETTES	
Investis-Sement	Emprunt	178 599,21	Virement du fonctionnement	350 566,37
	Logiciels	1 266 600,00	Emprunt	1 100 000,00
	Report déficitaire d'investissement	410 935,79		
	TOTAL	**1 856 135,00**	**TOTAL**	**1 450 566,37**

Besoin de financement : **405 568,63 €**

La totalité du résultat est affectée pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

	DEPENSES		RECETTES	
Fonction-Nement			Résultat affecté en Fonctionnement	0,00
			TOTAL	**0,00**
Investis-Sement	Emprunt	178 599,21	Virement du fonctionnement	350 566,37
	Logiciels	1 266 600,00	Emprunt	1 100 000,00
	Report déficitaire d'investissement	410 935,79		
			Résultat affecté en investissement	405 568,63
	TOTAL	**1 856 135,00**	**TOTAL**	**1 856 135,00**

Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Jean-Jacques BERNARD est alors désigné en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif ainsi que l'affectation du résultat 2010 de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2010 de la « Coopération Informatique GOPLUS » ainsi que l'affectation du résultat 2010 suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		**405 568,63 €**
AFFECTATION :	**Compte 002**	**0,00 €**
	Compte 1068	**405 568,63 € €**

8. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GOPLUS » : compte de gestion du receveur 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2010 « Coopération Informatique GOPLUS » de l'Agent Comptable.

9. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GOPLUS » : budget primitif 2011

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2011 de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

Présentation de l'équilibre général

	DEPENSES		RECETTES	
Fonction-Nement	Dépenses diverses de gest. courante (658)	50 000,00	Résultat affecté en Fonctionnement (002)	0,00
	Virement à l'investissement (023)	350 566,37		
	Total	400 566,37	**Total**	0,00
	Dépenses réelles	658 900,00	Recettes réelles	1 059 466,37
	TOTAL	**1 059 466,37**	**TOTAL**	**1 059 466,37**
Investis-Sement	Déficit d'investissement (001)	410 935,79	Virement du fonctionnement (021)	350 566,37
	Emprunts (1641)	178 599,21	Résultat affecté en Investissement (1068)	405 568,63
	Logiciels en cours (2313)	1 266 600,00	Emprunts (1641)	1 100 000,00
	TOTAL	**1 856 135,00**	**TOTAL**	**1 856 135,00**

Conformément à la procédure d'affectation des résultats, **405 568,63 €** ont été affectés en investissement.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget annexe 2011 de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

10. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : compte administratif 2010

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée a été lancée le 12 novembre 2008 à Plérin. Elle a pour objet d'assurer collectivement le transfert des concours du CNFPT. Elle chapeaute le « Service interrégional de concours » qui s'est ajouté à l'organigramme du CDG 35 le 1er janvier 2010 et dispose d'un budget propre, annexé au budget principal du CDG 35.

L'instance de suivi et de développement a été mandatée par l'instance stratégique d'orientation *(qui fait office de conseil d'administration de la Coopération)* pour préparer le budget de la coopération Concours Grand-Ouest intégrée.

Pour 2010, le compte administratif du budget annexe Coopération Concours Grand-Ouest intégrée est comme suit :

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Charges à caractère général	853 460,00	428 803,10	**-424 656,90**
Charges de personnel	630 000,00	341 758,16	**-288 241,84**
Autres charges de gestion courante	183 000,00	613,69	**-182 386,31**
TOTAL	**1 666 460,00**	**771 174,95**	**-895 285,05**
RECETTES			
Report excédentaire 2010	42 299,23	,00	**-42 299,23**
Recettes CNFPT	1 380 727,00	1 666 460,00	**285 733,00**
Participations CDG	243 433,77	0,00	**-243 433,77**
TOTAL	**1 666 460,00**	**1 666 460,00**	**,00**
Résultat de fonctionnement		**895 285,05**	**895 285,05**
Résultat cumulé 2009		42 299,23	
Résultat de fonctionnement cumulé		**937 584,28**	

La section de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget annexe dégage un résultat global de clôture de **937 584,28 €**.

Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Jean-Jacques BERNARD est alors désigné en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2010 de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2010 de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».

Monsieur le Président tient à souligner la qualité et l'ampleur du travail réalisé par les agents de l'équipe Concours .

11. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : compte de gestion du receveur 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2010 « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » de l'Agent Comptable.

12. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : budget primitif 2011

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2011 de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».

	DEPENSES		RECETTES	
Fonction-Nement	Dépenses diverses de gestion courante (658)	99 348,00	Résultat affecté en Fonctionnement (002)	937 584,28
	Dépenses Annulation épreuves + financement concours (658)	220 000,00		
	Remboursement Masse salariale (621)	638 000,00		
	Participations versées aux autres CDG (6042)	376 800,00		
	Participations versées (6281)	189 340,00	Recettes de transfert CNFPT (7086)	1 042 603,72
	Location de salles (6132)	100 000,00		
	Location de matériel (6135)	85 000,00		
	Dépenses sous-traitées (611)	150 000,00		
	Frais de déplacement (62511)	28 000,00	Régie de recettes (7478)	2 000,00
	Imprimerie (6236)	26 500,00		
	Prestations de services (6288)	25 000,00		
	Fournitures diverses (6068)	15 000,00		
	Frais de restaurant (6257)	15 000,00		
	Droit de copie (651)	3 200,00		
	Frais d'avocat (6227)	10 000,00		
	Honoraires médicaux (62264)	1 000,00		
	TOTAL	**1 982 188,00**	**TOTAL**	**1 982 188,00**

Le budget annexe « Coopération concours Grand-Ouest intégrée » ne comportant pas de section d'investissement, la totalité de l'excédent dégagé en 2010 est affecté en section de fonctionnement, soit **937 584,28 €**.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget annexe 2011 de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».

LES DOSSIERS EN COURS

1. EFFECTIFS 2011

Jean-Claude HAIGRON, président, présente aux administrateurs le document annuel de l'évolution des effectifs du CDG 35 au 31 janvier 2011 ainsi que les différents tableaux des effectifs.

A. Évolution des effectifs du siège

L'effectif des emplois permanents occupés est de 79 agents. Cependant, ce chiffre sera de 82 agents en décembre 2011, compte tenu des postes proposés au tableau des effectifs 2011.

1. L'EVOLUTION GÉNÉRALE DE L'EFFECTIF

L'évolution quantitative de l'effectif *

	1995	2000	2002	2003	2005	2009	2011
Effectif total	36	50	58	61	67	68	79
Effectif ETP	32	45.35	52.60	55,50	61.80	62.60	74,7

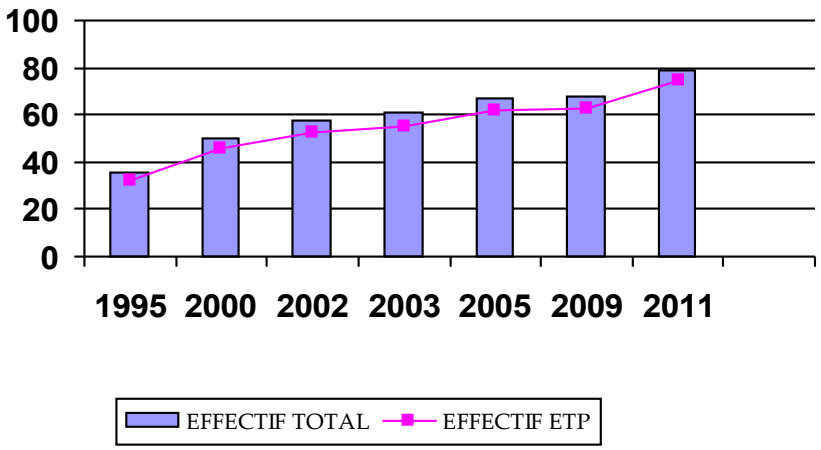

En quinze ans, l'effectif* du siège a plus que doublé. Après de nombreuses années sans évolution notable, ce sont les recrutements de l'année 2009 qui permettent aujourd'hui d'atteindre le chiffre de 79 agents permanents.
En E.T.P. (équivalent temps plein), l'effectif a augmenté de 65 % depuis 2000.

- effectif: nombre de postes permanents pourvus au 31.01.2011
- les postes prévus au budget 2011 porteront à 82 le nombre de postes permanents du siège en fin d'année 2011

L'évolution de l'effectif du siège par sexe

La proportion d'hommes diminue un peu et se situe aujourd'hui à 23 %. Trois services sont exclusivement féminins: missions temporaires, métiers et documentation.

L'évolution des âges et de l'ancienneté

Pourcentage comparé des tranches d'âge des agents en 1993, 2005 et 2011

Année	20/35	36/45	46 et plus
1993	68.00	25.00	7.00
2005	43.00	36.00	21.00
2011	32,90	44,30	22,80

A une période où le CDG 35 comptait moins de la moitié de l'effectif actuel, 68 % des agents avaient moins de 35 ans. Cette proportion diminue régulièrement et ils constituent aujourd'hui un tiers des effectifs.
C'est la tranche «intermédiaire» qui ne cesse de progresser, et atteint aujourd'hui 44,3 %.
Dans le même temps, on note l'augmentation significative du nombre d'agents de plus de 45 ans. Ils sont dorénavant près d'un quart. Le siège du CDG 35 connaîtra d'ailleurs dans les prochaines années des départs réguliers à la retraite.
Globalement , les tranches d'âge tendent à se resserrer.

Evolution des tranches d'âge des agents en %

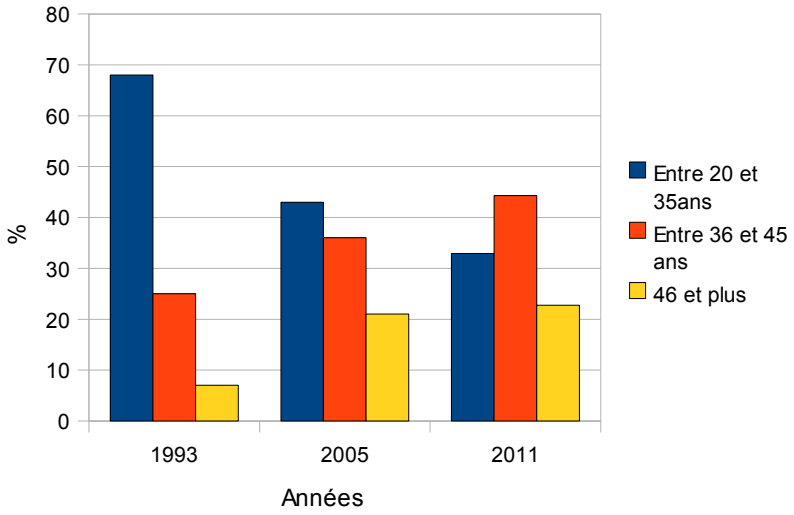

Évolution de l'âge moyen des agents depuis 2003

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Age	36	36,5	37,2	38,10	38,11	39,16	39,3	39,80	39,86

Évolution de la moyenne d'âge des agents depuis 2003

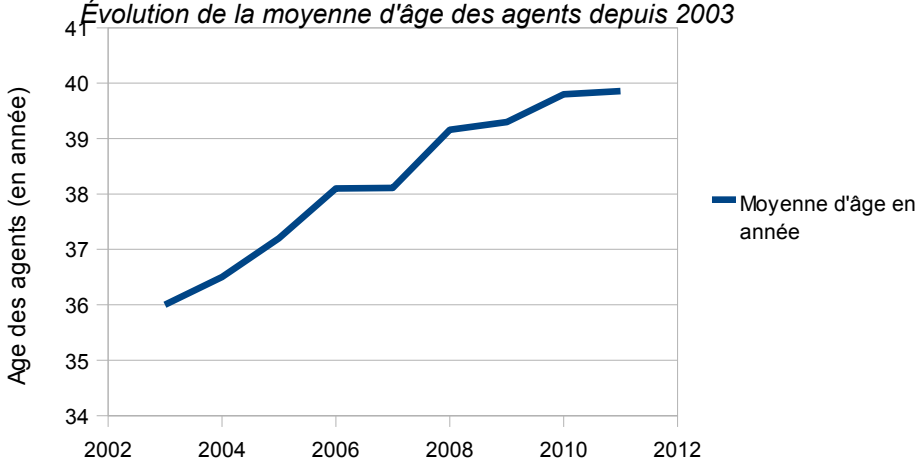

Depuis 2003, l'âge moyen des agents du CDG n'a cessé d'augmenter. En 2003, l'âge moyen était de 36 ans pour passer en 2011 à 39,86 ans.

Pourcentage comparé de l'ancienneté des agents en 1998, 2005 et 2011

Année	0 à 5 ans	5 à 10 ans	**moins de 10 ans**	10 à 15 ans	15 ans et +	**plus de 10 ans**
2008	41.20	16.20	**57.40**	17.60	25.00	**42.60**
2010	50,63	13,92	**64,55**	10,13	25,32	**35,45**
2011	53,16	13,92	**67,09**	10,13	22,78	**32,91**

La proportion d'agents ayant moins de 5 ans d'ancienneté n'a cessé d'augmenter depuis 2008. Notons que 24 agents (soit 30,38% de l'effectif), sont présents au CDG depuis moins de 2 ans. Ceci s'explique par le recrutement de 10 agents en 2010 et par la mobilité assez conséquente de ces dernières années.
Logiquement, le pourcentage d'agents ayant plus de 10 ans d'ancienneté diminue pour constituer en 2011 32,91% des effectifs.

La proportion d'agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté est en légère diminution.

Évolution de l'ancienneté en %

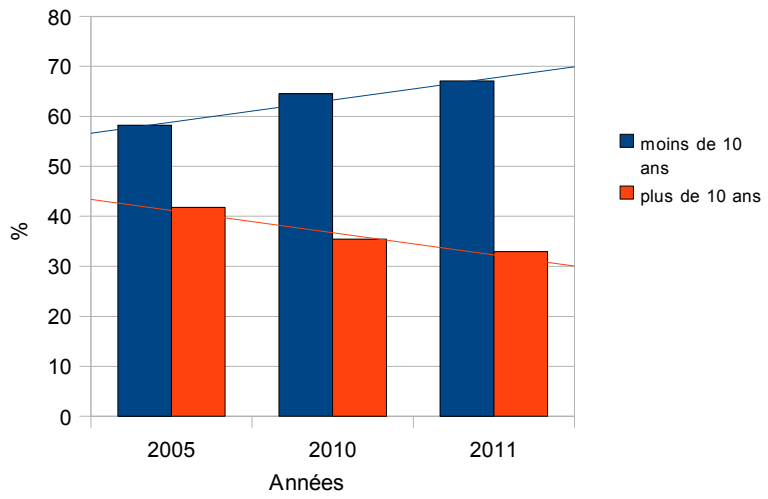

Ancienneté moyenne

2003	**2005**	**2007**	**2009**	**2011**
8	8,5	8,89	9,32	8,96

Évolution de l'ancienneté depuis 2003

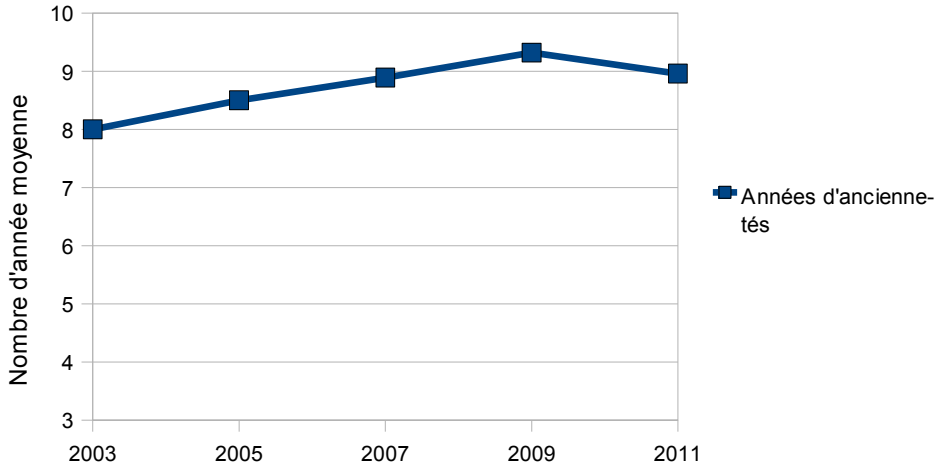

De 2003 à 2009, l'ancienneté moyenne des agents du CDG n'a cessé d'augmenter, passant de 8 à 9,32 ans.
L'année 2011 marque un tournant dans cette progression. En effet, pour la première fois, l'ancienneté moyenne a baissé. Elle est aujourd'hui de 8,96 ans. Cette baisse s'explique par les nombreux recrutements de l'année 2010 et la récente mobilité.

2. L'EFFECTIF PAR PÔLE

Le pôle statuts/prévention est le plus important avec 38,36% des agents. Les pôles mobilité/ concours (31,51%) et ressources internes (30,14%) ont dorénavant quasiment le même nombre d'agents.

3. L'EFFECTIF PAR CADRES D'EMPLOI, SITUATION STATUTAIRE ET FILIERE

L'évolution de l'effectif du siège par cadre d'emploi

	A	B	C
2005	28	30	42
2008	25,35	32,39	42,25
2011	29,11	31,65	39,24

La catégorie C représente la part la plus importante avec 39,24% des agents du CDG. Cependant, ce pourcentage ne cesse de diminuer,
Dans le même temps, on note l'augmentation significative de la catégorie B. En effet, elle est passé de 25% en 2003 à 31,35% en 2011.
La progression de la catégorie A n'est pas aussi régulière. Néanmoins, en 2011, la proportion est de 29,11% grâce au recrutement significatif de personnel de catégorie A en 2010.
On constate globalement un mouvement de resserrement des proportions entre les 3 catégories.

Evolution de l'effectif par cadre d'emploi depuis 2003 (en %)

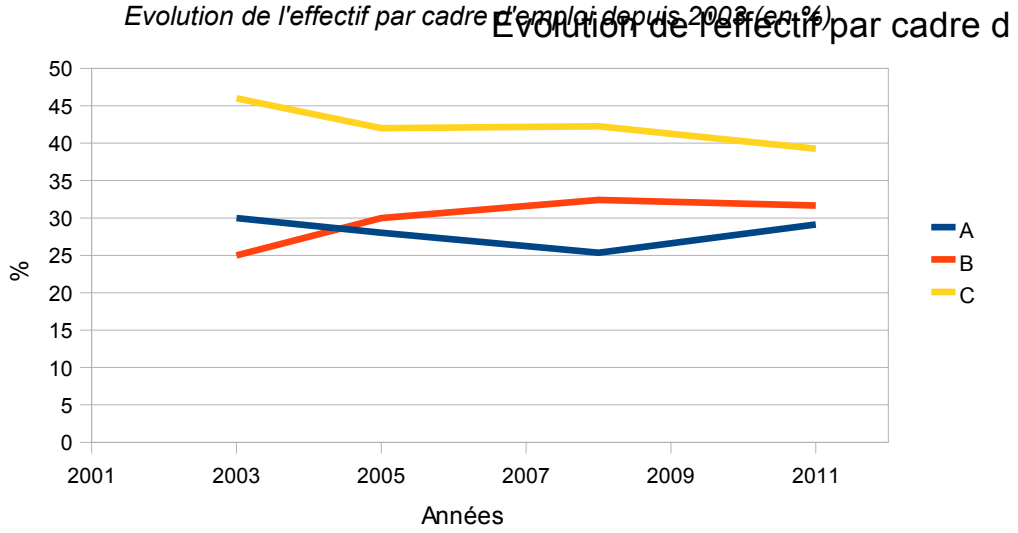

La situation au regard du statut

Le siège du CDG 35 compte une très importante proportion d'agents titulaires et stagiaires, puisqu'ils représentent 83,5% de l'effectif.

La répartition par filière

C'est bien entendu la filière administrative qui est très majoritaire au siège, puisqu'elle représente 81,01 % des effectifs. Viennent ensuite les filières technique (12,6%), médico-sociale (5 % avec 4 médecins) et culturelle (1,3 %).

4. L'EFFECTIF PAR SERVICE

	GRADES
DIRECTION GENERALE	1 Administrateur hors-classe (à partir du 01/04/2011) 2 Administrateurs 1 Directeur 1 Rédacteur Chef 1 Adjoint administratif de 1ère classe (50 %) 1 Chargé de mission (Ingénieur) 1 Chargé de mission (Attaché)
RESSOURCES HUMAINES	1 Attaché 2 Adjoints administratifs Principaux de 2ème classe
COMMUNICATION / LOGISTIQUE	1 Attaché 1 Rédacteur 1 Adjoint administratif principal de 2ème classe 1 Adjoint administratif de 1ère classe 3 Adjoints administratifs de 2è classe 1 Adjoint technique principal de 2ème classe 1 Adjoint technique de 1ère classe 1 Adjoint technique de 2ème classe
FINANCES / INFORMATIQUE	1 Attaché Principal 1 Ingénieur 2 Rédacteurs 3 Techniciens principaux de 2è classe 1 Adjoint Administratif Principal de 1ère classe 1 Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
MISSIONS TEMPORAIRES	1 Attaché 1 Rédacteur Chef 1 Rédacteur Principal 2 Rédacteurs 1 adjoint administratif principal de 2è classe 2 Adjoints administratifs de 1ère classe (dont 1 à 50 %)
METIERS	1 Attaché 1 Rédacteur 1 Adjoint Administratif de 2ème classe
DOCUMENTATION / CONSEILS	1 Attaché de conservation du patrimoine 1 Rédacteur Chef (poste non pourvu) 2 Rédacteurs
CONDITIONS DE TRAVAIL	1 Attaché 1 Médecin hors classe 1 Médecin de 1ère classe 2 Médecins contractuels 1 Ingénieur 2 Techniciens principaux de 2è classe 1 Chargé de mission non titulaire (Attaché) 4 Adjoints administratifs de 2ème classe
CARRIERES / PAYE	1 Attaché 1 Rédacteur Chef 2 Rédacteurs Principaux 1 Adjoint adm. principal de 2è classe (non pourvu) 3 Adjoints administratifs de 1ère classe 3 Adjoints administratifs de 2ème classe
CONCOURS / EXAMENS	1 Attaché Principal 2 Attachés 1 Rédacteur Chef 1 Rédacteur Principal 3 Rédacteurs 1 Adjoint Administratif Principal de 1ère classe 2 Adjoints Administratifs de 1ère classe 1 Adjoint Administratif de 2è classe

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du document annuel de l'évolution des effectifs du siège au 31 janvier 2011.

B. Tableau des effectifs du personnel du siège du CDG 35

Le tableau des effectifs 2011 du personnel du siège intègre les modifications suivantes :

- **Direction Générale :**
  - Confirmation de la création d'un second emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des communes de 150 000 à 400 000 habitants, mais à compter du 1er avril 2011, ayant vocation à occuper les fonctions de Directeur Général des Services au 1er août 2011 *(détachement du grade d'administrateur hors-classe)*.
  - Transformation du grade de directeur au grade d'administrateur *(promotion interne 2011)*, à compter du 1er janvier 2011, toujours détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des communes de 150 000 à 400 000 habitants.
- **Finances / Informatique :**
  - Transformation du poste de responsable finances de rédacteur en attaché à compter du 1er avril 2011.
  - Création d'un poste de rédacteur affecté pour partie à la gestion des marchés publics et pour une autre partie au volet comptable et financier du service concours.
- **Communication / logistique :**
  - Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'adjoint technique de 1ère classe suite à la réussite au concours d'un agent, à compter du 1er janvier 2011.
- **Ressources Humaines :**
  - Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe *(avancement de grade)* au 1er janvier 2011.
- **Concours/examens :**
  - Transformation d'un poste d'attaché en poste d'attaché principal pour la responsable de service *(avancement de grade)* au 1er janvier 2011.
  - Création d'un poste de gestionnaire concours *(SIC)*.
- **Missions temporaires :**
  - Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe *(avancement de grade)* au 1er janvier 2011.
- **Carrières / paye :**
  - Création de 2 postes d'adjoint administratif *(dont un ayant vocation à devenir un poste de rédacteur)* à compter du 1er mars 2011 dans le cadre de l'accroissement de l'activité et la procédure de réorganisation du service qui s'est déroulée en 2010.
- **Documentation :**
  - Transformation d'un poste de rédacteur *(chef)* en poste d'attaché à compter du 1er avril 2011.
  - Transformation du poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe en poste de rédacteur, à compter du 1er février 2011.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le tableau des effectifs 2011 du personnel du siège du Centre de Gestion.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Direction Générale

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Administrateur	Directeur Général des Services du 01/01 au 31/07/2011	A	T.C.		Détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 150 000 à 400 000 habitants (décret n° 87-1101 du 30.12.87 et circulaire ministérielle du 23.09.05.).	Du 01/01 au 31/07/2011 En fonctions jusqu'au 30/11/2011 sur le grade d'administrateur
Administrateur Hors Classe	Directeur Général Adjoint du 01/04 au 31/07 puis Directeur Général des Services à compter du 01/08/2011	A	T.C.		Création de poste durant la période de transition précédant le départ de l'actuel D.G.S. Détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 150 000 à 400 000 habitants à compter du 01/08/2011.	Du 01/04 au 31/07/2011 A compter du 01/08/2011
Administrateur	Directeur Général Adjoint	A	T.C.		Détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 150 000 à 400 000 habitants	01/01/11
Directeur	Secrétaire Général	A	T.C.			
Rédacteur chef	Assistante de Direction	B	T.C.			
Attaché (Chargé de mission)	Consultant en organisation et Ressources Humaines	A	T.C.			
Ingénieur (Chargé de mission)	Consultant en organisation et Systèmes d'information	A	T.C.			
Adjoint administratif de 1ère classe	Assistante administrative	C	50,00%	OUI 80 %	Poste affecté à 50 % en Direction Générale et 50 % au Service Missions Temporaires.	

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Finances/ Informatique

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché Principal	Responsable de service, coordonnateur de la coopération informatique GO+	A	T.C.			
				FINANCES		
Attaché	Responsable finances	A	T.C.		Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A	01/04/11
Rédacteur	Gestionnaire marchés / concours	B	0,3		Création de poste. Affectation aux marchés publics (30 %) et au service inter régional des concours (70 %)	01/04/11
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Chargé de la comptabilité générale	C	T.C.			
				INFORMATIOUE		
Rédacteur	Analyste programmeur	B	T.C.			
Rédacteur	Analyste programmeur	B	T.C.	OUI 80 %		
Ingénieur	Chef de projet	A	T.C.			
Technicien supérieur	Chargé de l'informatique interne	B	T.C.			
Technicien supérieur	Analyste programmeur	B	T.C.	OUI 80 %		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Assistante administrative	C	T.C.	OUI 80 %		

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Communication / Logistique

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché	Responsable de service	A	T.C.			
Rédacteur	Assistante du service	B	T.C.	Oui 80 %		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Maquettiste P.A.O.	C	T.C.			
Adjoint administratif de 1ère classe	Secrétaire d'accueil	C	T.C.	Oui 80 %		
Adjoint administratif de 2ème classe	Secrétaire d'accueil et logistique	C	T.N.C. 32/35			
Adjoint administratif de 2ème classe	Secrétaire d'accueil	C	T.N.C. 32/35			
Adjoint administratif de 2ème classe	Secrétaire d'accueil	C	T.N.C. 17,5/35			
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	Reprographe	C	T.C.			
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	Chargé logistique	C	T.C.		Suite à réussite au concours	01/01/11
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	Chargé logistique	C	T.C.		Agent stagiaire en CLM, non titularisé en fin de stage.	

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Ressources Humaines

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché	Responsable de service	A	T.C.			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Chargée des RH	C	T.C.		Avancement de grade proposé au tableau des avancements 2011	01/01/2011
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Assistante RH	C	T.C.			

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011
Concours / Examens

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché Principal	Responsable de service	A	T.C.		Avancement de grade proposé au tableau des avancements 2011	01/01/11
Attaché	Responsable des nouvelles opérations (SIC)	A	T.C.			
Attaché	Responsables des opérations CDG	A	T.C.			
Rédacteur Chef	Gestionnaire concours	B	T.C.			
Rédacteur Principal	Gestionnaire concours	B	T.C.			
Rédacteur	Gestionnaire concours	B	T.C.			
Rédacteur	Gestionnaire concours	B	T.C.			
Rédacteur	Gestionnaire concours	B	T.C.			
Rédacteur	Gestionnaire concours	B	T.C.		Création de poste	01/06/11
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	Assistant concours	C	T.C.	OUI 60 %		
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe	Assistant concours	C	T.C.			
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe	Assistant concours	C	T.C.			
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe	Assistant concours	C	T.C.			
Rédacteur	Gestionnaire marchés / concours	B	0,7		Création de poste. Affectation aux marchés publics (30 %) et au service concours (70 %)	01/04/11

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Missions temporaires

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché	Responsable de Service	A	T.C.	OUI 80 %		
Rédacteur Chef	Adjointe à la responsable de service	B	T.C.			
Rédacteur Principal	Gestionnaire missions	B	T.C.	OUI 90 %		
Rédacteur	Conseiller formation	B	T.C.			
Rédacteur	Gestionnaire missions	B	T.C.			
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Secrétaire	C	T.C.		Avancement de grade proposé au tableau des avancements 2011	01/01/2011
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Secrétaire	C	T.C.			
Adjoint administratif de 1ère classe	Secrétaire	C	50,00%	OUI 80 %	Poste affecté à 50 % en Direction Générale et 50 % au Service Missions Temporaires.	

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Métiers

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché	Responsable de service	A	T.C.	OUI 90 %		
Rédacteur	Conseiller emploi territorial	B	T.C.		Agent ayant sollicité une disponibilité pour convenances personnelles	01/12/10, renouvelable au 01/06/2011
Adjoint Administratif de 2ème classe		C	T.C.	OUI 90 %		

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Conditions de travail

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché	Responsable de service	A	T.C.			
Médecin hors classe	Médecin	A	T.C.	OUI 80 %		
Médecin 1ère classe	Médecin	A	T.C.	OUI 80 %		
Médecin 2ème classe	Médecin	A	T.C.			
Médecin hors Classe	Médecin	A	T.C.		Poste non pourvu	
Médecin 2ème classe	Médecin	A	T.C.	OUI 80 %		
Rédacteur	Coordonnateur d'activité	B	T.C.		Poste non pourvu	
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe	Secrétaire Médecine / Assurance statutaire	C	T.C.	OUI 80 %		
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe	Secrétaire Médecine / Assurance statutaire	C	T.C.			
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe	Secrétaire Médecine / Assurance statutaire	C	T.C.			
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe	Secrétaire Médecine / Assurance statutaire	C	T.C.			
Ingénieur	Coordonnateur en prévention risques professionnels	A	T.C.			
Technicien supérieur	Conseiller en prévention	B	T.C.			
Technicien supérieur	Conseiller en prévention	B	T.C.			
Attaché (Chargé de mission)	Consultant handicap	A	T.N.C. 32/35è			

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Carrières / paye

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché	Responsable de service	A	T.C.			
Rédacteur Chef	Responsable paie	B	T.C.			
Rédacteur Principal	Coordonnateur Carrières - CTP	B	T.C.			
Rédacteur Principal	Secrétaire CAP et Conseil de discipline	B	T.C.	OUI 80 %		
Adjoint Administratif territorial de 2ème classe	Référent carrières / retraites	C	T.C.		Création de poste	01/03/11
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Chargé statuts/rémunération	C	T.C.			
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Chargé statuts/rémunération	C	T.C.			
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Chargé statuts/rémunération	C	T.C.			
Adjoint Administratif territorial de 2ème classe	Chargé statuts/rémunération	C	T.C.			
Adjoint Administratif territorial de 2ème classe	Chargé statuts/rémunération	C	T.C.			
Cadre d'emploi d'adjoint administratif	Chargé statuts/rémunération	C	T.C.		Création de poste	01/03/11
Cadre d'emploi d'adjoint administratif	Secrétaire administrative CAP, droit syndical	C	T.C.			

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Documentation

GRADE	Fonctions	Cat.	Temps travail	Temps partiel	Observations	Date d'effet
Attaché de conservation du patrimoine	Responsable de service	A	T.C.			
Attaché	Adjointe	A	T.C.		Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A	01/04/11
Rédacteur	Conseillère en statut	B	T.C.		Transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B	01/02/11
Rédacteur	Conseillère en statut	B	T.C.			

C. Tableau des effectifs du personnel du Service Missions Temporaires

Au regard des résultats de l'exercice 2010 et de la répartition des effectifs du service « Missions Temporaires » par grades, le tableau des effectifs se présente de la manière suivante :

Non titulaires (prestation Gestion Administrative et Financière)

Catégorie	*Emploi*	Total BP 2007	Total BP 2008	Total BP 2009	Total BP 2010	*Total BP 2011*
A	Attaché	5	7	10	7	9
A	Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0
A	Ingénieur	1	2	2	1	2
B	Animateur	1	2	2	4	5
B	Educateur de jeunes enfants	1	1	1	1	1
B	Educateur des APS	1	2	1	0	0
B	Rédacteur	9	12	12	10	10
B	Technicien Supérieur	3	4	4	6	8
B	Assistant spécialisé d'enseignement artistique				1	0
B	Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine	0	0	0	0	0
B	Bibliothécaire			1	2	2
B	Assistant de Conservation du Patrimoine 2è cl		1	1	1	0
C	Agent de maitrise			1	1	1
C	A.S.E.M. 1ère classe	5	7	6	3	3
C	Adjoint Administratif 1ère classe	3	3	3	3	1
C	Adjoint d'Animation 1ère classe	0	0	0	0	0
C	Adjoint d'Animation 2ème classe	1	1	2	5	6
C	Adjoint Administratif 2ème classe	3	7	5	5	6
C	Adjoint Technique 1ère classe		1	1	1	1
C	Adjoint Technique 2ème classe	3	7	5	5	4
C	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	0	2	2	2	1
C	Auxiliaire de Puericulture 1ère classe		1	1	1	0
C	Auxiliaire de Soins 1ère classe	0	0	0	1	0
TOTAL		**36**	**60**	**60**	**60**	**60**

Non titulaires (prestation Missions Temporaires)

Catégorie	*Emploi*	Total BP 2007	Total BP 2008	Total BP 2009	Total BP 2010	*Total BP 2011*
A	Attaché	11	21	21	11	11
A	Attaché de conservation du patrimoine	1	1	1	1	1
A	Ingénieur	3	3	3	1	4
B	Animateur	1	1	1	1	1
B	Contrôleur de Travaux	1	1	1	1	0
B	Educateur de jeunes enfants	1	1	1	1	1
B	Educateur des APS		0	0	0	0
B	Rédacteur	31	36	36	35	30
B	Technicien Supérieur	3	3	3	3	5
B	Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine	1	1	1	1	1
C	Agent de maitrise					1
C	A.S.E.M. 1ère classe	2	2	2	2	6
C	Adjoint Administratif 1ère classe	73	83	83	83	90
C	Adjoint d'Animation 1ère classe	1	1	1	1	1
C	Adjoint d'Animation 2ème classe	0	0	0	0	0
C	Adjoint Administratif 2ème classe	15	5	5	4	4
C	Adjoint Technique 1ère classe			0	0	19
C	Adjoint Technique 2ème classe	24	24	24	21	2
C	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	1	1	1	1	1
C	Auxiliaire de Soins 1ère classe	1	1	1	1	1
C	Auxiliaire de Puericulture 1ère classe					1
TOTAL		**170**	**185**	**185**	**168**	**180**

Concernant les agents titulaires, 1 poste de rédacteur a été supprimé suite à un départ d'une part et 1 poste d'adjoint administratif d'autre part, suite à 2 départs *(1 poste est maintenu vacant en cas de nouvelle nomination stagiaire)*.

Titulaires

Catégorie	*Emploi*	Total BP 2007	Total BP 2008	Total BP 2009	Total BP 2010	*Total BP 2011*
A	Attaché	2	2	2	2	2
A	Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0
B	Rédacteur	1	1	1	2	1
B	Adjoint Administratif 1ère classe	2	2	2	4	3
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe				1	1
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	2	2	2	0	0
C	Adjoint Administratif 2ème classe	2	2	2	1	1
TOTAL		**9**	**9**	**9**	**10**	**8**

Totaux	**215**	**254**	**254**	**238**	**248**

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le tableau des effectifs 2011 du personnel du service Missions Temporaires.

D. Tableau des effectifs du personnel du Service Intercollectivités Territoriales

Suite à la mutation d'un agent vers sa collectivité d'accueil, donc suppression du poste d'adjoint administratif principal, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Agents	Collectivités	Fonction
1 secrétaire de mairie à temps complet	2 communes de moins de 400 habitants	Secrétaire de mairie
1 rédacteur chef à 28 / 35ème	2 syndicats intercommunaux	Secrétaire de syndicat
1 attaché territorial à temps complet	1 CCAS	Responsable de foyer-logement

La mise à disposition de l'agent affecté auprès des 2 communes a été renouvelée pour 3 ans à compter du 01/01/2011.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le tableau des effectifs 2011 du personnel du service Intercollectivités Territoriales.

2. RÉGIME INDEMNITAIRE 2011

Jean-Claude HAIGRON, président, précise aux administrateurs que, afin de tenir compte de la perte de salaire net résultant de l'augmentation des taux de cotisation salariale applicables au 1er janvier 2011, il est proposé, de manière globale, d'échelonner l'augmentation des primes en fonction des catégories des agents, à hauteur de :

- 2,5 % pour les agents de catégorie C,
- 2 % pour les agents de catégorie B,
- 1,5 % pour les agents de catégorie A.

Ces dispositions prendront effet au 1er janvier 2011.

Les montants attribués à titre individuel sont du ressort du Président, en tenant compte notamment du grade et de la nature des missions.

En ce qui concerne le grade d'administrateur, il est rappelé que le Conseil d'Administration, par délibération n° 10-75 du 1er décembre 2010, a institué l'attribution de la prime de fonctions et de résultats aux administrateurs territoriaux à compter du 1er janvier 2011, abrogeant ainsi les dispositions précédentes.

> *Jean-Jacques BERNARD signale que le montant prévu au budget 2011 est de l'ordre de 8 000 €.*
>
> *En réponse à Grégoire LE BLOND, il est précisé que cette augmentation ne concerne que l'année 2011 et qu'il conviendra de redélibérer pour une éventuelle augmentation dans les années à venir.*

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'augmentation du régime indemnitaire pour l'année 2011.

3. TITRES RESTAURANT

Jean-Claude HAIGRON, président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'ils avaient décidé pour 2010 l'augmentation de la participation de l'employeur à hauteur de 55 % pour une valeur faciale des titres restaurant à 6 €.

L'instance du personnel avait sollicité les élus afin qu'un échéancier sur l'évolution des titres restaurant soit arrêté jusqu'en 2014.

C'est la proposition suivante qui a été adoptée lors de la réunion de l'instance du personnel du 30 novembre 2010 :

- Au 1er avril 2011 : augmentation de la participation de l'employeur à hauteur de 60 % *(maximum autorisé en terme de pourcentage de participation)*, pour une valeur faciale maintenue à 6 €.
- Au 1er janvier 2012 : augmentation de la valeur faciale à hauteur de 6,50 €.
- Au 1er janvier 2014 : augmentation de la valeur faciale à hauteur de 7 €.

Jean-Jacques BERNARD précise que le coût annuel prévu au budget est de l'ordre de 3 400 €.

Jean-Claude HAIGRON rappelle que le restaurant du Village n'est pas seulement ouvert au personnel des structures du Village mais à toutes personnes extérieures et qu'il existe un manque de communication à ce sujet.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'évolution décrite ci-dessus de la valeur faciale des titres restaurant et du taux de participation de l'employeur.

4. CONTRAT « GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE » : convention entre le CDG 35 et la MNT relative à la subrogation

Jean-Claude HAIGRON, président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, en séance du 1er décembre 2010, ils avaient été informés de la procédure interne, qui a finalement abouti au choix de la MNT, permettant aux agents titulaires ou stagiaires du CDG 35 de bénéficier d'un contrat collectif maintien de salaire et invalidité. Ce sont aujourd'hui 97 % des agents qui ont adhéré à ce contrat.

Le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires territoriaux impose aux collectivités de verser à leurs fonctionnaires des prestations en espèce en cas de maladie.

Le montant de ces prestations varie, après avis du comité médical, en fonction de la pathologie et de la durée de l'arrêt de travail. En tout état de cause les agents subissent après une durée plus ou moins longue une amputation importante de leur niveau de revenu.

Pour éviter aux agents concernés de tomber en demi-traitement en attendant l'avis du comité médical, celui-ci déclenchant soit le maintien à plein traitement par la collectivité, soit si l'agent est placé en demi-traitement le versement des prestations servies par la mutuelle, la MNT propose d'indemniser la perte de traitement des agents sans attendre cet avis, qui intervient le plus souvent avec retard. Ce versement « anticipé » est toutefois conditionné à ce qu'en cas de maintien de plein traitement avec effet rétroactif, **le rappel de salaire calculé soit versé non pas à l'agent mais soit reversé à la MNT par le CDG**.

Cette procédure qui vise l'intérêt des agents du CDG 35 n'entraîne aucune charge particulière pour la collectivité.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, par vote à main levée, monsieur le Président à signer, avec la Mutuelle Nationale Territoriale, la convention autorisant le CDG à reverser directe-ment à la MNT les prestations « maintien de salaire » versées par anticipation aux agents.

5. PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE RENNES 2 : adoption et signature de la convention

Jean-Claude HAIGRON, président, précise aux administrateurs que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine et l'Université de Rennes 2 entretiennent depuis longtemps des relations privilégiées dans différents domaines liés à la préparation des étudiants aux métiers des collectivités territoriales. L'Université souhaite renforcer ces liens en confiant au CDG une partie de ses remplacements.

- **Rappel des intérêts partagés**

Le CDG 35 s'implique dans l'information des étudiants sur les débouchés du service public local, en particulier concernant la filière AES mention administration territoriale. Par ailleurs, des enseignants de l'Université sont associés aux concours organisés par le CDG 35. Ensemble, ces deux structures ont créé, en lien avec les autres CDG de Bretagne, la licence professionnelle des métiers administratifs et celle des métiers techniques des collectivités territoriales.

Les deux structures partagent la même approche de l'emploi public local dans un souci de mutualisation des savoir-faire entre administrations, de gestion rigoureuse de l'argent public et de lutte contre les emplois précaires. Ces principes se retrouvent dans la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité dans la fonction publique.

- **Un partenariat sur la mise à disposition d'agents publics**

Le Centre de Gestion œuvre pour la convergence des ressources humaines des collectivités publiques des bassins d'emploi d'Ille-et-Vilaine. Dans cet esprit, **l'Université de Rennes 2 souhaite confier une partie de ses remplacements au CDG 35**, afin d'en optimiser la gestion, de disposer de manière réactive de personnel adapté à ses besoins et de favoriser l'insertion pérenne de ces agents par des parcours professionnalisants.

En conséquence, un projet de convention a été établi entre ces deux établissements précisant les modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre le CDG 35 et l'Université de Rennes 2 en matière de gestion de missions temporaires.

- **Modalités de mise en œuvre**

À titre principal, la demande de l'Université vis-à-vis du CDG 35 se porte sur des **missions temporaires de catégories C et B** dans les domaines fonctionnels suivants **: gestion de scolarité, gestion financière et comptable, assistance en gestion administrative**. En second lieu, l'Université pourra également solliciter le CDG 35 sur des missions de **catégorie A dans les domaines administratifs et de l'informatique**, mais aussi sur des missions **de personnels de la filière technique** *(électricien, manutentionnaire…)*.

Le tarif horaire applicable est celui adopté par le Conseil d'Administration lors du vote annuel des tarifs des prestations de service.

Cette convention prendrait effet au 1er avril 2011 pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Le partenariat entre le CDG 35 et l'Université de Rennes 2 présentant un caractère expérimental et novateur, un bilan global sera effectué au terme de la première année afin d'ajuster les procédures et d'améliorer le cas échéant l'adéquation des profils aux postes.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, par vote à main levée, monsieur le Président à signer, dès son élaboration définitive, la convention à intervenir avec l'Université de Rennes 2 en matière de gestion de missions temporaires, avec effet au 1er avril 2011.

6. COMMISSION DE RÉFORME : rémunération des praticiens

Jean-Claude HAIGRON, président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le service Conditions de Travail assure le secrétariat des commissions de réforme *(8 collectivités non affiliées et 1 regroupant les collectivités affiliées au Centre de Gestion)* depuis le 1er avril 2006.

Cette instance consultative médicale et paritaire apprécie la réalité des infirmités invoquées, la preuve de l'imputabilité au service en cas de non reconnaissance de l'imputabilité par la collectivité, les conséquences et le taux d'invalidité qu'elles entraînent, l'incapacité permanente à l'exercice des fonctions.

Présidée par Joseph DURAND, administrateur du Centre de Gestion, chaque commission est composée de 2 représentants de la collectivité, de 2 représentants du personnel et de 2 praticiens de médecine générale.

Au vu des dispositions de l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme, les honoraires des médecins sont à la charge de la collectivité auquel appartient l'agent concerné. Toutefois, lorsque la collectivité est affiliée au Centre de Gestion, le paiement est assuré par le Centre de Gestion. Les dossiers relevant de la CNRACL sont indemnisés par la CNRACL.

L'arrêté du 3 juillet 2007 fixe la rémunération des praticiens du comité médical départemental mais aussi de ceux de la commission de réforme. L'indemnité versée est proportionnelle aux nombres de dossiers examinés *(système de forfait par tranches)*.

- Inférieur à 5 : 21,13 €
- Entre 5 et 10 : 31,87 €
- Supérieur à 10 : 43,60 €

Depuis la réforme du 11 novembre 2008 visant à rationaliser le travail des commissions de réforme en réservant leur intervention aux cas de refus d'imputabilité par la collectivité, le nombre de dossiers soumis pour avis a chuté. Pour autant, au vu de la complexité des affaires, la durée des séances est restée inchangée *(en général de 8h30 à 13h)*, seul le nombre de séances a diminué *(2008 : 11 ; 2010 : 6)*.

Bilan des dossiers présentés en commission de réforme					
	2008		**2009**	**2010**	
	Nombre de dossiers	**Indemnités versées**		**Nombre de dossiers**	**Indemnités versées**
TOTAL GÉNÉRAL	**808**	**5473,40**	**424**	**232**	**2202,67**
Total Collectivités affiliées (CDG)	**301**	**1329,13**	**125**	**80**	**485,33**
Total Collectivités non affiliées dont	**507**	**3636,80**	**299**	**152**	**1258,79**
Conseil Régional	*54*	*365,27*	*14*	*13*	*106.00*
Conseil Général	*68*	*596,99*	*33*	*14*	*42,26*
SDIS - Sapeurs Pompiers Professionnels	*60*	*386,4*	*61*	*18*	*211,65*
SDIS - Sapeurs Pompiers Volontaires	*42*	*320,68*	*21*	*3*	*105,65*
SDIS - Pats				*5*	*84,52*
Ville de Rennes	*189*	*1133,60*	*120*	*77*	*475,93*
Ville de Saint-Malo	*79*	*580,30*	*45*	*21*	*232,78*
Ville de Fougères	*15*	*253,56*	*5*	*1*	
CNRACL		**507,47**			**458,55**

Suite à la diminution des indemnités versées *(moyenne par séance et par médecin : en 2008 : 298 € ; en 2010 : 163 €)*, les médecins siégeant en commission de réforme ont alerté le Centre de Gestion et sollicité une compensation financière.

Rencontrés le 9 décembre 2010 et le 10 février 2011, les médecins ont témoigné de leur volonté de trouver une issue permettant de maintenir un bon fonctionnement de l'instance paritaire.

Dans un souci de rétablissement des conditions antérieures de fonctionnement, il est proposé d'attribuer une indemnité de sujétion spéciale de 120 € nets s'ajoutant aux vacations déjà versées.

> *En réponse à Grégoire LE BLOND, il est précisé que, si le nombre de dossiers à examiner est deux fois moins important, leur complexité demande beaucoup plus de temps que par le passé.*

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'attribution d'une indemnité de sujétion spéciale d'un montant de 120 € nets aux médecins siégeant en commission de réforme.

7. INSERTION D'UN ENCART DANS L'ANNUAIRE DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'ILLE-ET-VILAINE

Jean-Claude HAIGRON, président, informe les administrateurs que l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine prépare la réédition de « l'Annuaire des Maires et des Présidents de Communautés », pour les trois prochaines années du mandat *(édition 2011/2014)*. Le Centre de Gestion a été sollicité pour y insérer un encart.

Outil très précieux pour les collectivités territoriales, les administrations et les entreprises, cet annuaire rassemble toutes les coordonnées des mairies, des structures intercommunales, ainsi que des différents organismes publics et parapublics. Il présente également les organigrammes et les trombinoscopes des principaux services du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, du Conseil Régional de Bretagne et de la Préfecture.

La société Publi-Contact, qui réalise l'annuaire, nous fait la proposition suivante :

- Un encart pleine page pour un montant de 3 000 € H.T. *(au lieu de 4 500 €)*, soit 3 588,00 € T.T.C.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'insertion d'un encart pleine page dans l'Annuaire des Maires et Présidents d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 3 000 € H.T., soit 3 588 € TTC.

8. ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION ENTRE LES CDG « GRAND-OUEST » : répartition de 21 % des dotations 2010 et 2011 de la loi Hoëffel

Sur l'invitation du président, Laurent ZAM, directeur-adjoint, précise aux membres du Conseil d'Administration que, conformément aux critères de répartition fixés par la convention unique annuelle entre les CDG du Grand-Ouest pour l'organisation des différents concours et examens organisés au niveau interrégional, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, CDG coordonnateur de la région Bretagne, est redevable envers les autres CDG signataires du Grand-Ouest de 21 % de la dotation Loi Hoëffel répartis de la manière suivante :

- 17 % au titre des opérations interrégionales ressortant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 4 % au titre des opérations interrégionales ressortant de la filière médico-sociale.

Le montant de la dotation Loi Hoëffel pour la région Bretagne est de :

- 259 082 € pour l'année 2010,
- 265 907 € pour l'année 2011.

Il convient ainsi de répartir 21 % de cette dotation pour les opérations interrégionales entre les CDG du Grand-Ouest signataires de la convention unique annuelle soit :

- 54 407,22 € pour l'année 2010,
- 55 840,47 € pour l'année 2011.

La ventilation de cette dotation par CDG est présentée page suivante.

Les membres du Conseil d'administration sont informés qu'un travail est en cours pour déterminer les critères de répartition entre les CDG Bretons des 79 % restant de la dotation Loi Hoëffel pour les opérations régionales et départementales.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la ventilation des 21 % de la dotation Loi Hoëffel pour les années 2010 et 2011 entre les Centres de Gestion du Grand-Ouest signataires de la convention unique annuelle conformément au tableau joint en annexe.

OPERATIONS INTERREGIONALES

(calculs effectués sur la base des critères de la convention annuelle unique pour les opérations interrégionales)

ANNEES				2010	2011
Montant total Loi Hoëffel				**259 082,00**	**265 907,00**
Total dotation interrégionale (21% de la dotation totale)				**54 407,22**	**55 840,47**
Opérations	CDG organisateur	périodicité	taux de participation	montant en euros	montant en euros
technicien ppal 2ème classe	56	2	17,00%	44043,94	45204,19
EP techncien ppal 2è classe	56	3			
EP techncien ppal 1er classe	56	3			
Médecin	76	3	0,3077%	797,20	818,20
Psychologue	85	4		797,20	818,20
Sage_Femme	22	4		797,20	818,20
Puéricultrice	56	4		797,20	818,20
Puéricultrice cadre de santé	35	4		797,20	818,20
EP puéricultrice cadre supérieur de santé	35	4		797,20	818,20
Infirmier cadre de santé	85	4		797,20	818,20
EP educateur chef de jeunes enfants	72	3		797,20	818,20
Assistant médico-technique	50	4		797,20	818,20
Assistant médico-technique cadre de santé	50	4		797,20	818,20
Rééducateur	22	4		797,20	818,20
Conseiller socio-éducatif	50	4		797,20	818,20
EP animateur chef	27	3		797,20	818,20
TOTAL				**54407,48**	**55840,74**

Ventilation par CDG

	2010	2011	TOTAL
CDG 56	44 841,14	46 022,39	90 863,52
CDG 22	1 594,39	1 636,39	3 230,78
CDG 76	797,20	818,20	1 615,39
CDG 85	1 594,39	1 636,39	3 230,78
CDG 72	797,20	818,20	1 615,39
CDG 50	2 391,59	2 454,59	4 846,17
CDG 27	797,20	818,20	1 615,39
CDG 35	1 594,39	1 636,39	3 230,78
TOTAL	**54 407,48**	**55 840,74**	**110 248,21**

total reversements interrégion 2010 et 2011	**110 248,21**

9. BILANS FINANCIERS DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2010

Sur l'invitation du président, Laurent ZAM, directeur-adjoint, présente aux membres du Conseil d'Administration les rapports relatifs aux concours et examens professionnels 2010.

A. Concours externe d'Adjoint Technique de 1ère classe 2010
« Bâtiments, Travaux Publics et VRD »
« Mécanique, Électromécanique »
« Environnement - Hygiène »

Le concours externe d'adjoint technique de 1ère classe a été organisé dans ces 3 spécialités par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics d'Ille-et-Vilaine.

Le jury de ce concours s'est réuni le 15 juin 2010 et a déclaré 27 candidats admis au concours.

- **Éléments d'information sur le concours**

Géographie du concours	Concours organisé par le CDG 35
Nombre de postes	102 *(91 en « Bâtiments, travaux publics et VRD », 8 en « Mécanique, électromécanique » et 3 en « Environnement - hygiène »)*
Nombre d'inscrits	148
Nombre d'admis à concourir	108 *(40 non admis à concourir)*
Nombre de présents à l'épreuve écrite du 13 janvier 2010	94 *(soit un taux d'absentéisme de 12.96 %)*
Nombre de candidats admissibles	41 *(25 en « Bâtiments, travaux publics et VRD » et 16 en « Mécanique, électromécanique » aucun en « environnement - hygiène »)*
Épreuves orales	Déroulement les 11 et 12 mai 2010 au CDG 35
Nombre de candidats inscrits sur la liste d'aptitude	27 *(19 en « Bâtiments, travaux publics et VRD » et 8 en « Mécanique, électromécanique »)* Liste d'aptitude valable à compter du 1er juillet 2010

Lors de l'ouverture du concours, le coût avait été estimé à 108 533,79 € *(basé sur 500 inscrits et 100 postes)*.

En définitive, **le coût total du concours s'élève à 39 431,13 €** pour 148 candidats inscrits et 27 candidats admis, **auquel il faut déduire les 1 176 € de recettes de régie = 38 255,13 €**

- soit **258,48 € par inscrit,**
- et **1 416,86 € par lauréat.**

En application de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, en l'absence de convention, les collectivités et établissements publics qui nommeront un candidat inscrit sur la liste d'aptitude établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés, devront rembourser, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation de ce concours rapportés au nombre de candidats reçus, c'est à dire la somme de 1 416,86 €.

B. Examen professionnel d'Adjoint Technique de 1ère classe 2010

L'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics d'Ille-et-Vilaine.

Le jury de cet examen s'est réuni le 30 juin 2010 et a déclaré 314 candidats admis.

▪ Éléments d'information sur l'examen

Géographie de l'examen	Examen organisé par le CDG 35
Nombre d'inscrits	650
Nombre d'admis à concourir	630 *(20 non admis à concourir)*
Nombre de présents à l'épreuve écrite du 13 janvier 2010	591 *(soit un taux d'absentéisme de 6.20 %)*
Nombre de candidats autorisés à passer l'épreuve pratique *(note > ou = 5/20)*	488 *(soit 103 candidats éliminés)*
Épreuve pratique	De mars à juin 2010 sur différents sites 467 candidats présents *(soit un taux d'absentéisme de 4,30 %)*
Nombre de candidats admis à cet examen	314

Lors de l'ouverture de cet examen, le coût avait été estimé à 176 632,33 € *(basé sur 800 inscrits)*.

En définitive, **le coût total de cet examen s'élève à 133 155,66 €** pour 650 candidats inscrits et 314 candidats admis, **auquel il faut déduire les 5 192 € de recettes de régie = 127 963,66 €**

- soit **196,87 € par inscrit,**
- et **407,53 € par candidat admis.**

En application de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, en l'absence de convention, les collectivités et établissements publics qui nommeront un candidat inscrit sur la liste d'admission établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés, devront rembourser, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation de cet examen rapportés au nombre de candidats reçus, c'est à dire la somme de 407,53 €.

C. Examen professionnel d'Assistant Territorial Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques hors classe 2010

L'examen professionnel d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe - session 2010, a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le jury d'admission définitive de cet examen s'est réuni le 2 septembre 2010 et a déclaré 25 candidats admis.

▪ Éléments d'information sur l'examen

Géographie de l'examen	Examen organisé par le Service Interrégional des concours, pour les 14 départements du Grand-Ouest *(Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie et Pays de la Loire).*
Nombre d'inscrits *(dossiers déposés)*	48
Nombre d'admis à concourir	48
Épreuves d'admission	Le 25 mai 2010 à l'université Rennes 2
Nombre de candidats convoqués aux épreuves d'admission	48
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	39 *(soit 81,5 %)*
Nombre de candidats admis	25
Nombre de candidats inscrits sur la liste d'admission à l'examen	25 Liste d'admission valable à compter du 15 juillet 2010

Lors de l'ouverture de l'examen, le coût avait été estimé à 19 143 € pour 100 candidats inscrits *(soit 191,43 € par candidat inscrit)*.

En définitive, **les charges de cet examen s'élèvent à 13 769,11 €** pour 48 candidats inscrits et 25 candidats admis :

- soit **286,86 € par candidat inscrit**
- et **550,76 € par candidat admis.**

Conformément à l'article 16 de la convention cadre pluriannuelle du 1er décembre 2008 conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest intégrée » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT, le coût total de cet examen transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

D. Examen professionnel d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques hors classe 2010

L'examen professionnel d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe - session 2010, a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le jury d'admission définitive de cet examen s'est réuni le 2 septembre 2010 et a déclaré 12 candidats admis.

▪ Éléments d'information sur l'examen

Géographie de l'examen	Examen organisé par le Service Interrégional des concours, pour les 14 départements du Grand-Ouest *(Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie et Pays de la Loire).*
Nombre d'inscrits *(dossiers déposés)*	35
Nombre d'admis à concourir	35
Épreuves d'admission	Le 25 mai 2010 à l'université Rennes 2
Nombre de candidats convoqués aux épreuves d'admission	35
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	28 *(soit 80 %)*
Nombre de candidats admis	12
Nombre de candidats inscrits sur la liste d'admission à l'examen	12 Liste d'admission valable à compter du 15 juillet 2010

Lors de l'ouverture de l'examen, le coût avait été estimé à 19 143 € pour 100 candidats inscrits *(soit 191,43 € par candidat inscrit)*.

En définitive, **les charges de cet examen s'élèvent à 13 748,98 €** pour 35 candidats inscrits et 12 candidats admis :

- soit **392,83 € par candidat inscrit**
- et **1 145,75 € par candidat admis.**

Conformément à l'article 16 de la convention cadre pluriannuelle du 1er décembre 2008 conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest intégrée » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT, le coût total de cet examen transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

E. Examen professionnel d'intégration des Secrétaires de Mairie dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux 2010

L'examen professionnel d'intégration des secrétaires de mairie dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux - session 2010, a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le jury d'admission définitive de cet examen s'est réuni le 7 septembre 2010 et a déclaré 1 candidat admis.

▪ Éléments d'information sur l'examen

Géographie de l'examen	Examen organisé par le Service Interrégional des concours, pour les 14 départements du Grand-Ouest *(Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie et Pays de la Loire)*.
Nombre d'inscrits *(dossiers déposés)*	10
Nombre d'admis à concourir	7 *(3 candidats non admis à concourir)*
Nombre de candidats convoqués à l'épreuve d'entretien	7
Épreuve orale	Le 7 septembre 2010 au CDG 35
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'entretien	5
Nombre de candidats admis	1
Nombre de candidats inscrits sur la liste d'admission à l'examen	1 Liste d'admission valable à compter du 16 septembre 2010

Lors de l'ouverture de l'examen, le coût avait été estimé à 8 292 € pour 20 candidats inscrits *(soit 414,60 € par candidat inscrit)*.

En définitive, **les charges de cet examen s'élèvent à 10 103,86 €** pour 10 candidats inscrits et 1 candidat admis :

- soit **1 010,38 € par candidat inscrit.**

En application des dispositions des articles 33-3 et 33-4 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier des attachés territoriaux, cet examen professionnel d'intégration des secrétaires de mairie dans ce cadre d'emplois doit être organisé chaque année durant une période de 10 ans à compter de 2001. Ce dispositif d'intégration doit normalement prendre fin le 31 décembre 2011. Il est ouvert par le Service Interrégional des Concours pour une dernière session en 2011.

Conformément à l'article 16 de la convention cadre pluriannuelle du 1er décembre 2008 conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest intégrée » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT, le coût total de cet examen transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

F. Examen professionnel d'Attaché Territorial Principal 2010

L'examen professionnel d'attaché territorial principal - session 2010, a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le jury d'admission définitive de cet examen s'est réuni le 9 septembre 2010 et a déclaré 196 candidats admis.

▪ Éléments d'information sur l'examen

Géographie de l'examen	Examen organisé par le Service Interrégional des concours, pour les 14 départements du Grand-Ouest *(Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie et Pays de la Loire).*
Nombre d'inscrits *(dossiers déposés)*	585
Nombre d'admis à concourir	578
Nombre de candidats convoqués à l'épreuve d'entretien	260
Épreuve orale	Les 7, 8 et 9 septembre 2010 au CDG 35
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'entretien	257 *(soit 98,85 %)*
Nombre de candidats admis	196
Nombre de candidats inscrits sur la liste d'admission à l'examen	196 Liste d'admission valable à compter du 16 septembre 2010

Lors de l'ouverture de l'examen, le coût avait été estimé à 99 443,20 € pour 650 candidats inscrits *(soit 152,99 € par candidat inscrit)*.

En définitive, **les charges de cet examen s'élèvent à 88 365,59 €** pour 585 candidats inscrits et 196 candidats admis :

- soit **151,05 € par candidat inscrit**
- et **450,84 € par candidat admis.**

Conformément à l'article 16 de la convention cadre pluriannuelle du 1er décembre 2008 conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest intégrée » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT, le coût total de cet examen transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

G. Concours d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine 2010 - spécialités « archives » et « musées »

Le concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine - session 2010, a été organisé dans les spécialités « archives » et « musées » par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le jury d'admission définitive de ce concours s'est réuni le 26 octobre 2010 et a déclaré 37 candidats admis.

▪ Éléments d'information sur le concours

Géographie du concours	Concours organisé par le Service Interrégional des concours, pour les 14 départements du Grand-Ouest *(Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie et Pays de la Loire).*
Nombre d'inscrits *(dossiers déposés)*	825
Nombre de postes	37 *(17 en archives et 20 en musées)*
Nombre d'admis à concourir	816
Épreuves d'admissibilité	Les 26 et 27 mai 2010 à l'espace Aumaillerie à la Selle-en-Luitré
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité	504 *(soit 61,76 %)*
Épreuves d'admission	Les 5, 6 et 7 octobre 2010 à la Chambre départementale d'Agriculture de Rennes
Nombre de candidats convoqués aux épreuves d'admission	98
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	97 *(soit 98,97 %)*
Nombre de candidats lauréats	37
Nombre de candidats inscrits sur la liste d'aptitude	37 Liste d'aptitude valable à compter du 1er décembre 2010

Lors de l'ouverture du concours, le coût avait été estimé à 178 872 € pour 800 candidats inscrits *(soit 223,59 € par candidat inscrit)*.

En définitive, les charges de ce concours **s'élèvent à 186 400,79 €** pour 825 candidats inscrits et 37 candidats lauréats :

- soit **225,94 € par candidat inscrit**
- et **5 037,86 € par candidat lauréat.**

Observation : ce concours est coûteux car il comporte 3 épreuves écrites différentes dans chaque spécialité ouverte et 3 épreuves orales avec de nombreuses matières.

Conformément à l'article 16 de la convention cadre pluriannuelle du 1er décembre 2008 conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest intégrée » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT, le coût total de ce concours transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

En réponse à Philippe GOURRONC, il est spécifié que le nombre de postes est déterminé en fonction des intentions de recrutement des collectivités. Il est également précisé que le nombre de postes ouverts à la promotion interne est lié au nombre de recrutements statutaires effectués par ailleurs.

Monsieur le Président insiste sur la difficulté d'organisation de certains concours tous les ans et de la vigilance des services pour limiter des problèmes de « reçus/collés ».

Le Président souligne la qualité et l'ampleur du travail réalisé par les agents de l'équipe Concours.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les bilans financiers et les coûts des candidats lauréats pour les concours et examens 2010 suivants :

- concours externe d'adjoint technique de 1ère classe 2010 - « bâtiment, travaux publics et VDR », « mécanique, électromécanique » et « environnement - hygiène » ;

- examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe 2010 ;

- examen professionnel d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe 2010 ;

- examen professionnel d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe 2010 ;

- examen professionnel d'intégration des secrétaires de mairies dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux 2010 ;

- examen professionnel d'attaché territorial principal 2010 ;

- examen professionnel d'attaché territorial de conservation du patrimoine 2010 - spécialités « archives » et « musées ».

10. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NOMINATION DE LAURÉATS

Sur l'invitation du président, Laurent ZAM, directeur-adjoint, précise aux membres du Conseil d'Administration que, conformément aux conventions conclues entre les CDG bretons pour l'organisation des différents concours et examens, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est redevable envers les autres CDG signataires d'une partie des frais perçus au titre des nominations de lauréats. Effectivement, toute collectivité ou établissement public non rattaché à l'organisation d'un concours ou examen professionnel se voit adresser une facture lorsqu'il nomme un lauréat sur une liste d'aptitude ou d'admission du CDG 35.

Par conséquent, en vertu des conventions du 10 juillet 2007 pour l'organisation du concours de gardien de police municipale 2008, du 10 juillet 2007 pour l'organisation du concours de rédacteur 2008, du 26 septembre 2008 pour l'organisation du concours d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe 2009 et du 8 août 2008 pour l'organisation de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe 2009, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine va effectuer les remboursements au titre de l'année 2010.

Concours / Examen	CDG parte-naires	Montant total perçu par le CDG 35 en 2010 (en €)	Remboursement			Montant revenant au CDG 35 (en €)
			CDG 22 en €	CDG 29 en €	CDG 56 en €	
Gardien de police 2008	35-22-29-56	1 583.52 €	292,32 €	267,93 €	420,27 €	603,00 €
Rédacteur 2008	35-22-29-56	3 557.82 €	629,38 €	916,49 €	844,63 €	1 167.32 €
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe 2009	35-22-29-56	1 934.37 €	282,42 €	583,02 €	445,10 €	623,83 €
EP Adjoint administratif de 1ère classe 2009	35-22-29-56	5 945.04 €	946,45 €	1 423.24 €	1 911.33 €	1 664.02 €
		TOTAL	**2 150.57 €**	**3 190.68 €**	**3 621.33 €**	**4 058.17 €**

Ces remboursements sont calculés au prorata de la participation financière de chaque Centre de Gestion aux frais du concours concerné.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la ventilation du remboursement des frais de nomination des lauréats entre les Centres de Gestion bretons.

L'ACTUALITÉ STATUTAIRE

1. L'ACTUALITÉ STATUTAIRE

Jean-Claude HAIGRON, président, présente aux administrateurs l'actualité statutaire.

▪ Cumuls d'activités des fonctionnaires

Un décret du 20 janvier 2011 vient compléter la liste des activités dites “accessoires” que peuvent exercer, auprès d’une personne publique ou privée, les fonctionnaires, mais aussi les agents non titulaires de droit public avec l’autorisation de leur administration.

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique avait rendu plus accessible le cumul d’activités tout en le limitant strictement à certains domaines. Le décret du 2 mai 2007 limitait les activités « accessoires » à :

- l’enseignement,
- la formation,
- l’expertise ou la consultation auprès d’une société ou d’un organisme privé,
- l’activité agricole,
- les petits travaux chez les particuliers,
- l’aide à domicile à un ascendant, descendant, conjoint…,
- l’activité de conjoint collaborateur au sein d’une entreprise commerciale ou artisanale.

Le décret du 20 janvier 2001 étend cette liste :

- à l’activité de conjoint collaborateur au sein d’une entreprise libérale,
- aux activités à caractère sportif ou culturel, y compris d’encadrement et d’animation dans les domaines sportif, culturel ou de l’éducation populaire ;

et, exclusivement dans le cadre du statut d’auto-entrepreneur, aux :

- services à la personne,
- vente de biens fabriqués par l’agent.

Le nouveau décret rappelle que « l’activité accessoire ne peut être exercée qu’**en dehors des heures de service** de l’intéressé ».

Il modifie également la procédure suivie par la commission de déontologie de la fonction publique lorsqu’elle est saisie sur des cas de cumul d’activités : il prévoit qu’après deux mois sans réponse, l’avis est tacitement favorable.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'actualité statutaire.

2. LES NOTES D'INFORMATION DU CDG 35

Jean-Claude HAIGRON, président,. précise aux administrateurs que différentes notes d'information sont parues portant sur les points suivants :

- **ACTES ADMINISTRATIFS**
  - **Transmission des actes au contrôle de légalité** (Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 - Ordonnance n° 2009-1401 du 17 novembre 2009 - Circulaire du 13 décembre 2010)
    Note d'information n° 2011-08 du 26 janvier 2011

- **COTISATIONS**
  - **Cotisation FNAL - employeurs d'au moins 20 salariés** (Loi de finances pour 2011)
    Note d'information n° 2011-02 du 3 janvier 2011
  - **Suppression de la cotisation FCCPA** (Communiqué de la Caisse des Dépôts)
    Note d'information n° 2011-03 du 3 janvier 2011
  - **Modification du taux de cotisation CNRACL** (Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 - Décret n° 2010-1749)
    Note d'information n° 2011-04 du 7 janvier 2011
  - **Avantages en nature repas et logement - nouvelles bases forfaitaires**
    Note d'information n° 2011-05 du 12 janvier 2011

- **ÉLUS LOCAUX**
  - **Indemnités des élus - retenue à la source 2011** (Article 197 du code général des impôts - Loi de finances pour 2011)
    Note d'information n° 2011-06 du 13 janvier 2011

- **S.M.I.C.**
  - **Relèvement du salaire minimum de croissance** (Décret n° 2010-158 du 17 décembre 2010)
    Note d'information n° 2011-01 du 20 décembre 2010

- **TRAITEMENT**
  - **Revalorisation du traitement minimum et attribution de points majorés supplémentaires** (Décret n° 2010-761 du 1er juillet 2010)
    Note d'information n° 2010-18 du 8 juillet 2010

Les membres du Bureau prennent acte des différentes notes d'information du CDG 35.

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi 6 avril 2011	Mercredi 20 avril 2011
Mercredi 15 juin 2011	Mercredi 29 juin 2011
Mercredi 14 septembre 2011	Mercredi 28 septembre 2011
Mercredi 16 novembre 2011	Mercredi 30 novembre 2011

INSTANCES PARITAIRES

C.A.P.	C.T.P.
Lundi 21 mars 2011	Lundi 18 avril 2011
Lundi 20 juin 2011	Mardi 14 juin 2011
Lundi 10 octobre 2011	Lundi 12 septembre 2011
	Lundi 17 octobre 2011
	Lundi 5 décembre 2011

COMMISSION DE RÉFORME

Jeudi 24 mars 2011
Jeudi 12 mai 2011
Mercredi 29 juin 2011
Jeudi 22 septembre 2011
Jeudi 17 novembre 2011

ÉVÉNEMENTS

Mercredi 30 mars 2011	Conférence Régionale de l'Emploi et de la Formation à Arradon (56)
Mardi 12 et Mercredi 13 avril 2011	Salon des Collectivités
Vendredi 1er juillet 2011	Journée de transmission des métiers territoriaux et cérémonie de départ de Michel MORIN

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Claude HAIGRON clôt la séance à 12 H 15.

Le Secrétaire de Séance, **Le Président,**

Marie-Thérèse AUNEAU **Jean-Claude HAIGRON**